



Lorry-lès-Metz « au fil du temps »

Association d'histoire

Le Bulletin n°7

Janvier 2006

ISSN : 1777-9820



Vigneulles en 1963

Photo Monique COURTADE

SOMMAIRE

Madame de THURY et Vigneulles dans l'histoire des XIX ^e et XX ^e siècles	
Début du XIX ^e siècle	page 2
La famille VALETTE et les Dames de Metz	page 5
La défaite de 1870	page 7
Les Sœurs de Peltre	page 10
Les Sœurs de Cluny	page 13
La Société des Missions africaines	page 17
Le double crime de Lorry (suite)	page 25
Vie de l'association	page 32

Voici notre *Bulletin* n° 7.

Par rapport au n° 6, il a pris du corps.

Par rapport au calendrier, il a pris un peu de retard.

Il faut voir là, tout simplement, la cause et l'effet,
et retenir que c'est la belle vitalité de notre association qui se manifeste ainsi.

C'est donc dans la joie que le président et les membres du comité vous présentent tous leurs

vœux de bonne et heureuse année 2006

Ce *Bulletin* porte pour la première fois un numéro ISSN. Il s'agit d'une mise en conformité de notre publication avec la réglementation, mais c'est aussi plus que cela.

Quand nous avons créé *Lorry lès Metz « au fil du temps »*,
nous savions que nous devrions publier pour vivre. En étions-nous capables ?

Alors nous avons tenté le coup discrètement... pour voir.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous sommes persuadés qu'il faut continuer à écrire l'histoire de Lorry lès Metz, qu'il y a la matière pour le faire, qu'il est utile de le faire. Mais nous avons fait un bout de chemin ensemble, et nous avons acquis la conviction que si nous continuons à nous enrichir mutuellement de nos connaissances, de nos recherches, de notre volonté, nous sommes capables de faire vivre notre association et notre *Bulletin*.

Alors il est normal et heureux que notre *Bulletin* prenne une forme officielle.

Ce n° 7 est le fruit d'un travail d'équipe et d'un travail important.

Je dois remercier tous ceux qui ont participé à sa réalisation et tous ceux qui y ont contribué, en particulier, les sœurs de la Providence de Saint-André de Peltre, les sœurs de Saint-Joseph de Cluny et les pères des Missions africaines de la Province de Strasbourg.

Merci à madame la maire et aux secrétaires de mairie qui ont toléré avec beaucoup de gentillesse l'usage intempestif que nous avons souvent fait du photocopieur.

J'espère que ce *Bulletin* vous plaira. J'espère aussi qu'il vous donnera envie de vous joindre à nos réunions des deuxièmes mercredis de chaque mois, à 18 h, en mairie. Alors je suis sûr que

2006 sera une bonne année pour Lorry-lès-Metz « au fil du temps » !

Le président

Madame de THURY et Vigneulles

dans l'histoire des XIX^e et XX^e siècles

Si petit qu'ait pu être le poids de nos deux hameaux dans l'œuvre de la Révolution française,
Lorry lès Metz et Vigneulles l'ont vécue.
Le XIX^e siècle amène ses structures que le temps découpe en tranches. Empereur, rois, nouvel empereur,
puis notre région passe sous la coupe de l'Empire germanique.
Inexorablement pourtant la société poursuit son évolution.
À Lorry lès Metz et Vigneulles, la révolution industrielle ne bouleverse pas la vie des petits agriculteurs.
Par contre l'école et les moyens qui lui sont nécessaires se développent remarquablement.
Mais c'est surtout la vie religieuse qui devient omniprésente.

Madame de THURY est née Catherine Jeanne VALETTE le 17 janvier 1846. Elle vit l'annexion avec
les Dames de Metz, opposées à l'occupant et attachées à l'Église. Elle connaît l'expulsion en 1914.
Riche propriétaire à Vigneulles, elle y engage dès la fin du XIX^e siècle une action sociale, éducative et
religieuse avec les Sœurs de la Providence de Saint André de Peltre.
Les dispositions qu'elle prend, peu avant sa mort survenue le 18 février 1921, vont prolonger son action
pendant près de cinquante ans.

Le souvenir de l'école ménagère des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et du noviciat des Pères des
Missions africaines, sont encore dans les mémoires, même si aujourd'hui la Maison des sœurs
et la Maison des pères se sont trouvés une vocation tout autre.

C'est cette période d'histoire, dont nous relevons aujourd'hui l'empreinte encore marquée,
que nous essayons de revisiter dans son contexte.



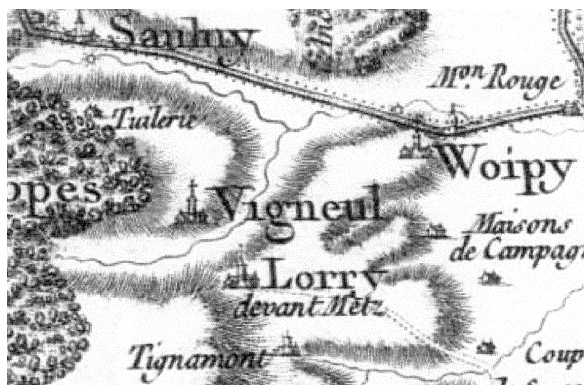
Il n'est pas dans notre propos de vouloir rappeler ou résumer l'histoire des XIX^e et XX^e siècles. Il est
pourtant des événements de la grande Histoire qui se sont inscrits dans la vie de notre village. Nous
évoquerons ceux-là pour expliquer ceux-ci.

Au début du XIX^e siècle

Metz et la Lorraine sont françaises.
La France vient de vivre la Révolution.
Elle a balayé l'Ancien Régime et proclamé tous
les hommes libres et égaux. Il n'y a plus de
seigneurs dans les communes de Lorry-lès-Metz
et de Vigneulles. Madame de MARION, née
COUET de LORRY, a pris le chemin de
l'émigration et ses biens, confisqués en 1792,
ont été vendus aux enchères révolutionnaires.

La seigneurie de Vigneulles, qui appartenait à
l'abbaye de Saint Clément, disparaît elle aussi.
Les pouvoirs temporels de l'Église ont disparu et
la vie religieuse est très compromise. En la
paroisse de Lorry-lès-Metz, qui comprend
Vigneulles, l'abbé Jean CHANDELLIER, face à
la Révolution, choisit l'exil le 7 mai 1791.
L'abbé Claude COINZE, prêtre jureur, élu pour
lui succéder, le 8 mai 1791, a dû renoncer aux
fonctions sacerdotales le 3 pluviôse An II
(22 janvier 1794).

L'église de Vigneulles, qui figurait encore sur la carte de Cassini aux environs de 1750, n'existe plus.



Carte de Cassini avec le symbole des églises à Woippy, Lorry et Vigneulles

Bonaparte, en négociant avec Rome le Concordat de 1801, rétablit la paix religieuse. C'est cet accord qui régit encore les relations entre l'Église et l'État dans les départements d'Alsace et de Moselle.

Le premier administrateur provisoire de la paroisse, nommé à Lorry-lès-Metz le 20 juillet 1802, se sauve dès le 4 septembre en faisant fermer l'église à cause de son aspect lamentable. Il faut attendre 1803 pour retrouver de façon définitive un curé en la personne de l'abbé Georges Antoine LE BÈGUE.

Mais d'une façon générale, à cette époque, l'Église catholique fait preuve d'une grande vitalité. Elle suscite de nombreuses vocations et, comme on le verra, la naissance de multiples congrégations ou sociétés religieuses.

Parallèlement la révolution industrielle est en route. L'Angleterre est en avance, notamment au point de vue des techniques mises en œuvre dans la sidérurgie. Mais en Lorraine, les mines et les usines sidérurgiques sont bien implantées. La famille de WENDEL est dans la vallée de la Fensch depuis 1704.

Au moment de la Révolution, les usines sont placées sous le contrôle de l'État.

François de WENDEL rachète les forges d'Hayange en 1803, redémarre et modernise toute la sidérurgie en s'inspirant de ce qui se fait en Angleterre. Mais il n'est pas seulement maître de forges, il s'engage aussi politiquement. Il est déjà maire d'Hayange sous l'Empire, il occupera bientôt des postes essentiels dans la vie politique locale et nationale.

Le capitalisme industriel et la société libérale prennent leurs marques.

Napoléon, Empereur de 1804 à 1815, par la mise en place des structures nécessaires au développement du commerce et de l'industrie, favorise l'émergence de cette société. Elle se développe aussi à Metz.

Si en 1809 un décret impérial réunit Vigneulles à Lorry lès Metz, la nouvelle commune, plus grande, n'en demeure pas moins un village de petits paysans vigneron, dont la situation est plus affectée par les malheurs de la guerre que par les bonnes fortunes du libéralisme et de la grande industrie.

Napoléon c'est aussi la Grande Armée et la guerre. Nul doute que la petite paysannerie souffre des mobilisations massives et du passage répété des troupes. Quel qu'en soit le sens, toujours, quand l'armée traverse un pays, elle précède l'arrivée des épidémies. Entre 1813 et 1814, au palais abbatial de Gorze transformé en hôpital militaire, 187 sous-officiers et soldats meurent du typhus.

En 1813 à Lorry lès Metz, les épidémies provoquent 43 décès dont 27 d'enfants.

Autre tribulation, qui va de pair avec les campagnes militaires, c'est la levée des impôts. Les grandes mutations qui ont accompagné et suivi la Révolution dans le domaine de la propriété foncière facilitent une forme de fraude fiscale que la réalisation du cadastre va faire disparaître. Le premier plan cadastral levé sur Lorry lès Metz date de 1811. Il apporte de multiples renseignements sur le parcellaire et l'utilisation du foncier. Il est toujours possible aujourd'hui de le consulter aux Archives départementales.

Le découpage des sections sur Vigneulles n'en facilite pas l'étude.



Cadastre de 1811. Vigneulles à gauche, d'où part horizontalement le Chemin-Noir pour croiser l'axe rue de Cumenelle, rue de Carcassonne.

On voit très bien la Maison des sœurs », on ne reconnaît pas la Maison des Pères, mais l'endroit est construit.

L'Europe

François de Lorraine épouse Marie Thérèse d'Autriche et de ce fait la Maison des Habsbourg-Lorraine va régner sur l'Autriche, le duché de Lorraine étant offert à Stanislas Leszczyński. Napoléon et l'Empire débordent largement du territoire national. Le Saint Empire Romain Germanique est plus que moribond à la fin du 18^e siècle. Le 6 août 1806 l'Empereur François II, neveu de Marie Antoinette, se proclame Empereur d'Autriche, c'est l'acte de décès du Saint Empire romain germanique.

La multitude d'États qui constituent alors l'Allemagne ne se fond pas pour autant dans l'Europe napoléonienne.

Lorsque la défaite de Waterloo met fin à l'épopée de Napoléon, les monarques déchus, les nouveaux princes d'Empire, les partisans d'une nouvelle société libérale, les gardiens des courants de pensée de la Révolution, en France et dans toute l'Europe, jouent des coudes au milieu de la misère des peuples.

En France la Restauration ramène le Roi... dans les fourgons de l'ennemi.

Louis XVIII, frère de Louis XVI, réussit à régner jusqu'à sa mort en 1824. Charles X qui lui succède, partisan d'un régime ultra monarchique, soulève une telle hostilité qu'il doit fuir en Angleterre en 1830. Louis Philippe I^{er}, se présente alors en Roi des Français, mais cela ne suffit pas à assurer sa popularité et la révolution du printemps 1848 l'oblige, lui aussi, à s'exiler en Angleterre.

La révolution de 1848 n'est pas seulement française, elle est européenne, mais dès l'été, elle est partout réprimée militairement.

Pendant la Restauration

Le 9 avril 1839 naît à Metz, Caroline Barbe COLCHEN, qui deviendra Madame CARRÉ de MALBERG. Elle crée en 1876 la Société des Filles de Saint François de Sales qui accueille des femmes laïques, mariées ou non, ayant une vocation apostolique. En 1936 la Société se double d'une congrégation, les Salésiennes missionnaires de Marie Immaculée. Le 28 janvier 1891, Madame CARRE de MALBERG meurt en odeur de sainteté à Lorry-lès-Metz, dans sa propriété de famille, où elle repose.

C'est en 1830 que les sœurs de la Providence de Saint André prennent en charge à Lorry-lès-Metz, l'école publique de filles et l'asile (classe maternelle), écoles congréganistes. La municipalité loue alors une maison privée pour y

installer la salle de classe et le logement des sœurs. La loi Guizot, en 1833, fait obligation de disposer dans chaque commune d'une école publique, mais il faudra attendre 1844 pour voir construire la maison d'école de filles, qui fait aujourd'hui encore partie de l'ensemble scolaire communal et où la dernière sœur enseignante a logé jusqu'en 1981.

« Considérant que la séparation des sexes dans les écoles est un bienfait inappréciable » le conseil municipal de l'époque installe les garçons et leur instituteur laïc, dans un immeuble distinct, là où vient de prendre place l'accueil périscolaire.

En 1846, on procède à l'établissement d'un nouveau cadastre. Plus précis que le précédent, il conserve le même défaut de ne pas être actualisable. Il servira de document de base en mairie pour toutes les opérations immobilières jusqu'à la fin du XX^e siècle.

Chemin Noir



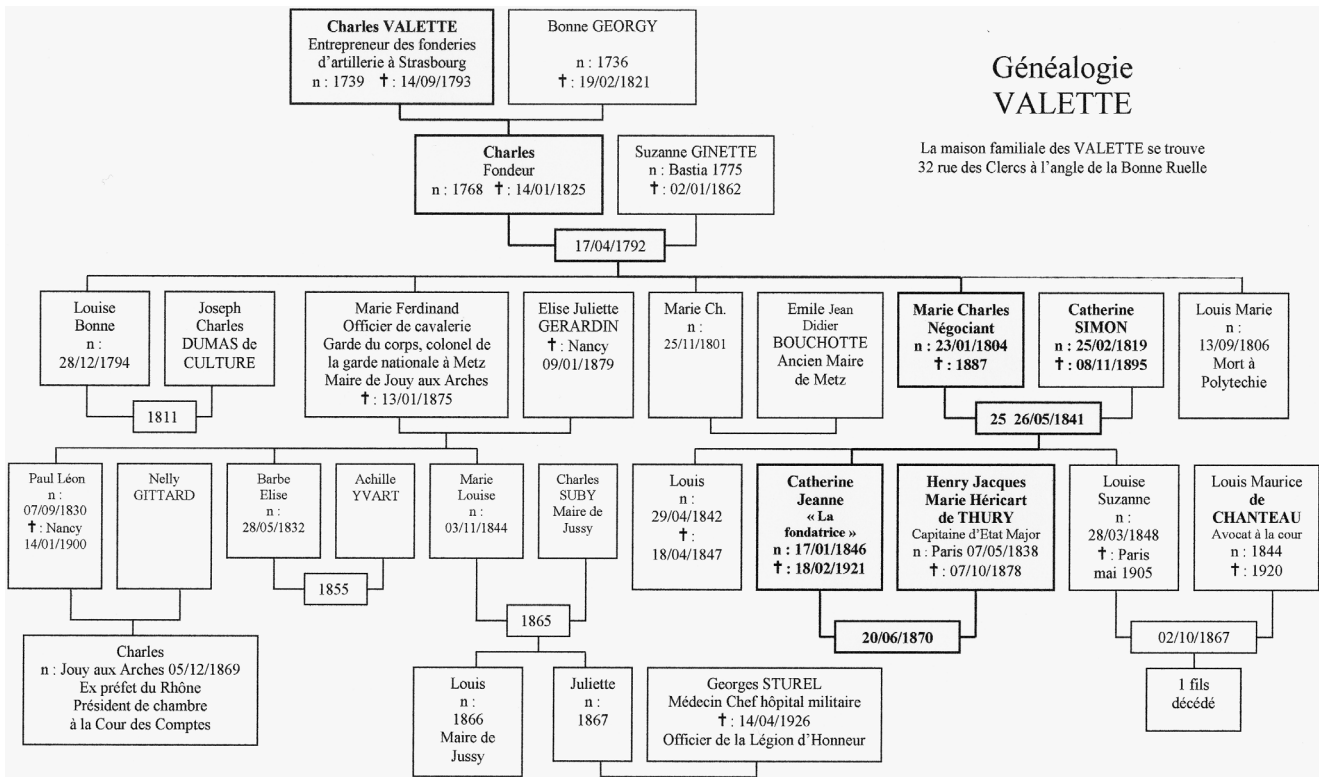
Rue de la Source

Cadastre de 1846

Vigneulles

Cette fois la Maison des pères est bien identifiable. Sans doute le bâtiment a été remanié après 1811 pour devenir une de ces propriétés qui servaient de maisons de campagne à de riches familles de Metz. Il en existe plusieurs à Lorry-lès-Metz et à Vigneulles, qui datent du XIX^e siècle. Elles permettent une vie mondaine et sont pourvues d'un personnel, de bâtiments annexes et de terrains qui offrent la possibilité de mettre en œuvre, de soigner, de récolter et de conserver la production du potager, du verger, de la basse-cour, des vignes et des bois.

La famille VALETTE



La généalogie de la famille Valette montre qu'elle occupe une situation de premier plan dans la société messine. On y trouve des noms prestigieux et de hautes fonctions.

Marie Charles VALETTE, par son mariage, lie sa famille à celle du banquier SIMON de Metz. Catherine SIMON lui donnera trois enfants :

- Louis, qui meurt à l'âge de cinq ans ;
— Catherine Jeanne, future madame de THURY ;
— Louise Suzanne, future madame de CHANTEAU.

Nous trouvons là les quatre noms gravés au-dessus de l'entrée de la chapelle de la Maison des sœurs à Vigneulles.

La Fondation de THURY, de CHANTEAU et SIMON VALETTE comprend aussi la Maison des pères et son parc, la maison du jardinier rue des Lavandières avec ses jardins et ses serres et de nombreux terrains non bâtis autour du hameau.

Madame de THURY, propriétaire de cet ensemble va lui donner une vocation qui mérite d'être consignée dans l'histoire de Vigneulles.

Catherine Jeanne VALETTE

Elle vient au monde le 17 janvier 1846, dans une famille de Metz catholique et aisée.

1848 – 1870

À Paris la Révolution de 1848 chasse Louis Philippe 1^{er} et amène la proclamation de la Deuxième République le 25 février 1848. Louis Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon 1^{er}, est élu Président avec le soutien du parti de l'Ordre. C'est l'époque de la loi Falloux qui favorise l'enseignement catholique.

En 1852, après un coup d'État, le Prince-Président restaure l'Empire et le 2 décembre, jour anniversaire du couronnement de Napoléon 1^{er} et de la victoire d'Austerlitz, Napoléon III descend les Champs-Élysées à cheval.

Commencé sous le signe de l'autoritarisme, le Second Empire évolue vers le libéralisme. C'est une période d'essor pour l'industrie, les chemins de fer, le commerce, les banques et l'urbanisme. C'est aussi le temps retrouvé de la guerre, en Europe et en application de la politique coloniale.

Madame de THURY

Catherine Jeanne VALETTE se marie le 20 juin 1870. Elle a 24 ans. Elle épouse Henry Jacques Marie Héricart de THURY, né à Paris, 32 ans, capitaine, officier d'État-Major.

La guerre de 1870

La Prusse, en affirmant son hégémonie sur les États allemands, menace la France. Metz apparaît comme la place forte qui doit la défendre. On commence à construire les forts détachés autour de la ville (Forts Diou, Plappeville, Saint Julien et Queuleu).

Le 19 juillet 1870, Napoléon III déclare la guerre à la Prusse. Le 14 août les Prussiens sont déjà à Borny, le 19 août, Metz est encerclée. Napoléon III est fait prisonnier à Sedan le 2 septembre et le 27 octobre le maréchal BAZAINE livre la place de Metz.

Paris est assiégée au mois d'octobre.

L'Empire d'Allemagne est proclamé le 18 janvier 1871 à Versailles. Guillaume 1^{er} est Empereur.

Thiers, nouveau chef du gouvernement français, signe le 12 février 1871 la paix de Versailles qui donne l'Alsace et une partie de la Lorraine à l'Empire allemand.

Les Dames de Metz

Au lendemain des batailles autour de Metz, de nombreux blessés sont ramenés dans la ville. Les hôpitaux et les maisons religieuses sont débordés. Alors, certains sont installés au lycée, au collège Saint Clément, au grand séminaire, à la manufacture des tabacs.

Sur l'Esplanade, dans des wagons de chemin de fer baptisés ambulances et sous des tentes, s'entassent malades et blessés, dans des conditions d'hygiène épouvantables.

Les Camps Français. - Metz 1870
155. - Place Royale
Die Esplanade während der Belagerung.



Encore, à cette époque, pendant les guerres, le rôle des femmes est de s'occuper des malades et des blessés. Des comités se forment à Metz pour visiter, soigner et nourrir ces malheureux. Les femmes de Metz font preuve d'un dévouement et d'une générosité sublimes. Elles puisent dans leurs ressources pour fournir, trois fois par jour et pendant deux mois, du bouillon, du café, du pain, du vin.

L'annonce de l'annexion de Metz à l'Empire allemand donne soudain à ces élans généreux un caractère politique. Il faut rester français. Il faut une sépulture décente aux soldats morts pour la France pendant le siège de Metz.

Ainsi, sur le terrain, en pays annexé, se constitue **l'Œuvre des Dames de Metz**.

Madame BEZANSON, belle-sœur de Paul BEZANSON, dernier maire français de Metz, sœur du colonel de VIVILLE blessé au combat à Saint-Privat, en est l'inspiratrice et la première présidente.

C'est une maîtresse femme, un caractère fortement trempé qui oppose à l'adversité et aux circonstances contraires, un dévouement solide et une énergique volonté.

En moins d'un an, elle réunit une souscription, trouve un architecte et un artiste et lance la construction du monument du cimetière de Chambière.

Il est inauguré en présence du maire et de l'évêque de Metz, le 7 septembre 1871, après une messe à la cathédrale, célébrée par le chanoine Charles TURNEL, fils du maire légitime de Metz et proche de monseigneur DUPONT des LOGES.



Chaque année depuis, une messe anniversaire est célébrée le 7 septembre.

Sur le socle du monument est gravée cette inscription :

« Metz aux soldats français morts sous ses murs pour la défense de la patrie. Les femmes de Metz à ceux qu'elles ont soignés ».

Ont été présidentes des Dames de Metz :

- M^{me} BEZANSON, fondatrice ;
- M^{me} WINSBACK, 2^e présidente ;
- M^{lle} Clotilde AUBERTIN, 3^e présidente ;
- M^{me} de THURY, 4^e présidente ;
- M^{me} DURAND de DISTROFF.

Les Dames de Metz sont la mémoire des soldats français morts pour défendre la patrie et l'image du refus de l'annexion. Cette protestation est muette ou presque, les femmes portent le deuil en noir et quelquefois en tricolore ; elles se tiennent debout, discrètes, immobiles, sans ostentation. Cette attitude leur confère beaucoup de dignité.

En 1918, à la fin de l'annexion, elles seront décorées, honorées.

Le Souvenir français, fondé lui en 1887, les compte dans ses membres avec respect et admiration.

Les années qui passent émoissent le souvenir. Qui, aujourd'hui, sait ce que représente cette rue des Dames-de-Metz, près de la rue de la Lorraine-Sportive, de la rue des Malgré-Nous, de la place du Souvenir-Français ou de la rue de Noisseville, là-bas quand on quitte Metz pour aller plus au Sud ?

Après la défaite de 1870

Une fois les Prussiens à Metz, les Alsaciens et les Mosellans sont coupés de ce qui se passe à Paris et en France. La paix signée à Versailles en février 1871, officialise cette situation.

Le 22 mars, la citadelle de Bitch, dernier point de résistance, se rend. Les soldats sortent avec les armes, les drapeaux et les honneurs de la guerre. Mais leur retour dans la Mère Patrie s'effectue dans l'indifférence générale.

En France, rien n'est sûr, le Parlement élu est à Versailles, la Commune s'installe à Paris et l'armée allemande n'a pas levé le siège autour de la capitale.

Pourtant les conditions de la paix sont ratifiées le 10 mai 1871 à Francfort.

Fin mai, la Commune de Paris est écrasée. Le 22 mai, THIERS, devant l'Assemblée, affirme : « L'expiation sera complète ».

Jusqu'à fin août, THIERS est Chef de l'État, président du Conseil des ministres et député. Il devient Président de la troisième République le 31 août 1871 par le vote de la loi Rivet, mais la France est ruinée et les préoccupations de politique intérieure sont lourdes.

Le caractère durable de l'annexion se confirme.

Les migrations

L'annexion oblige les populations des territoires cédés à opter, avant le 1^{er} octobre 1872, entre les nationalités allemande et française. 159 000 Alsaciens-Lorrains choisissent cette dernière. 50 000 quittent maison et amis pour reconstruire une vie à « l'intérieur ». Les optants, comme on les appelle à l'époque, appartiennent à toutes les classes sociales : des ouvriers et des employés qui suivent leur patron ; des familles aisées qui investissent leurs capitaux dans la construction, le commerce ou l'industrie ; des professeurs ; des artistes.

Nancy bénéficie largement de ces apports. En l'espace d'une génération, sa population double, passant de soixante mille à près de cent vingt mille habitants.

Les propriétaires des forges d'Ar-sur-Moselle vendent leur firme pour s'installer à Pompey.

Pierre ADT, qui dirige une grosse entreprise de papier mâché à Forbach, décide de rester Français. Il démissionne de son poste de maire de Forbach et, malgré les réticences de sa famille et les énormes intérêts qu'il a sur place, frète un train et emmène 200 ouvriers et le matériel pour installer son usine à Pont-à-Mousson.

La famille DAUM quitte Bitche, les peintres Emile MICHEL et Théodore DEVILLY, Louis HESTAUX, le plus proche collaborateur d'Emile GALLÉ, quittent Metz et vont participer à Nancy à l'épanouissement de l'art nouveau.

Vers 1880, on dit parfois plaisamment : « Metz n'est plus dans Metz, mais à Nancy ».

D'autres villes françaises vont tenter de saisir l'opportunité économique que représente l'immigration. Ainsi à Châlons-sur-Marne, Hippolyte FAURE, futur maire de la ville, crée en mai 1871, un comité industriel chargé de faire parvenir aux manufactures candidates au départ, des dossiers de présentation de la ville. Sont mis en avant la proximité de la ville avec les provinces annexées, le réseau exceptionnel de voies de communication, la présence de l'École des Arts et Métiers, la cession gratuite des terrains.

Victor Michel GRANTHILLE, arrive à Châlons en juillet 1872 avec 62 ouvriers et installe l'usine de papier peint qu'il possédait à Montigny-lès-Metz.

Ainsi le pays messin perd une part de sa population, de sa richesse et de son âme.

Parallèlement, l'occupation militaire, la mise en place d'une administration nouvelle et la volonté de germaniser les provinces annexées amènent sur Metz et le pays messin une population et une culture allemande. Metz ignore l'art nouveau, mais construit le « quartier impérial ».

L'organisation administrative allemande place Metz sous la tutelle de Strasbourg.

Les grands travaux de fortification de la place, le développement des mines et de la sidérurgie qui n'est pas freiné, attirent une forte population étrangère en particulier italienne.

Pendant l'Annexion, Metz vit, mais ne connaît pas l'essor dynamique de Nancy.

Après la reconquête par la France de l'Alsace et de la Moselle, toute la population allemande est évacuée. Mais Metz n'attire pas les Français de l'intérieur, la ville souffre de son image germanique. La Lorraine française est à Nancy.

Lorry lès Metz pendant l'annexion

C'est parce que son père, médecin messin célèbre par ses études sur l'homéopathie, n'a pas voulu devenir allemand en 1870 que Kerr Xavier ROUSSEL quitte Lorry-lès-Metz à l'âge de trois

ans. Personnage à la sensibilité à fleur de peau, ses tableaux, inspirés par la nature, le bonheur bucolique et la paix font connaître son exceptionnel talent de peintre dans le monde entier. C'est à lui qu'on demande de réaliser sur un panneau de 11 m, la fresque intitulée *Pax Nutrix*, qui orne le palais des Nations à Genève. Né à la ferme du Chêne à Lorry-lès-Metz le 12 décembre 1867, il meurt dans sa maison La Jacannette à L'Étang-la-Ville (Île-de-France) en 1944.

L'Annexion ne transforme pas radicalement notre village, mais 48 ans de présence allemande ont marqué 48 années de vie, de cette vie riche par ailleurs de tout ce qu'a pu apporter l'évolution des techniques à l'époque.

L'occupant a laissé sa marque, son style propre essentiellement dans la construction des forts ; dans la construction aussi des écoles, celle de filles en 1884, celle de garçons en 1910 ; dans la transformation de l'église où des voûtes gothiques ont remplacé les plafonds plats des travées latérales ; dans la décoration intérieure du Château, typiquement néo-gothique.

Mais, aussi, c'est pour manifester son hostilité à la présence allemande que l'abbé Dominique ETIENNE fonde la section locale du Souvenir français le 18 septembre 1910 et la fanfare « Le Cercle Saint Clément » en 1911. En 1914 l'abbé ETIENNE est enfermé en forteresse et il n'en sortira qu'après l'armistice de 1918.

On peut citer encore, en forme d'anecdote, que

le 1^{er} mars 1917, bien que Pâques ne soit pas si tôt, le ministère de la guerre donne l'ordre d'enlever les cloches de nos églises. Il s'agit d'en récupérer le bronze. Trois des quatre cloches installées en 1911 dans le clocher sont descendues, seule la plus grosse, « Jeanne Suzanne » demeure.

La cloche de la chapelle de Vigneulles est saisie elle aussi. Transportée jusqu'à l'école de garçons pour être emmenée en Allemagne avec celles de Lorry, elle est finalement rapatriée à Vigneulles, car c'est la seule cloche du hameau... et qu'il faut bien pouvoir sonner le glas.



Madame
de THURY
(1846-1921)



Madame de THURY, mariée le 20 juin 1870, est veuve, sans enfant, le 7 octobre 1878. Elle vient alors habiter dans la maison paternelle située au 32 rue des Clercs à Metz.

Elle dispose à Vigneulles d'une belle maison de maître avec dépendances, dans un vaste parc et d'un autre immeuble également dans un parc. En 1896, elle crée dans ce dernier, la Fondation de THURY de CHANTEAU et SIMON VALETTE et en 1897 elle fait prolonger la maison par la chapelle que dessine l'architecte R. JACQUEMIN. La fondation abrite un hospice pour dames, un ouvroir et un patronage pour les jeunes filles. L'ensemble est tenu par les sœurs de la Providence de Saint André de Peltre.

En 1913, Madame de THURY devient présidente des Dames de Metz, ce qui lui vaut d'être expulsée au Luxembourg dès le début de la guerre en 1914.

De retour à Metz après l'armistice de 1918, elle est au premier rang des associations patriotiques lors des cérémonies et, avec M^{me} QUENTIN, elle entre dans la commission municipale provisoire qui assiste Victor PREVEL pour administrer la ville de Metz.

Elle est faite Chevalière de la Légion d'honneur.

En 1920, des difficultés l'obligent à fermer l'hospice, l'ouvroir et le patronage de Vigneulles.

Le 7 janvier 1921, par acte passé devant maître Ludovic TABARY, notaire à Metz, elle fait don de tous ses biens de Vigneulles, à la mense épiscopale de Metz.

Le 18 février 1921, elle décède subitement.

La population de Metz lui rend un chaleureux hommage auquel la presse fait largement écho.

La donation à l'évêché de ses biens de Vigneulles prolonge son œuvre et perpétue dans le village le souvenir de cette grande dame.

Les Sœurs de Peltre à la Maison des sœurs à Vigneulles

1896. Depuis longtemps l'abbé Dominique ETIENNE, curé de Lorry lès Metz, songe au moyen de procurer une école de couture et de repassage qui évite aux jeunes filles du village bien des voyages à Metz. Il imagine une

petite chambre attenante aux écoles communales. Un jour il rencontre à Metz, madame VALETTE, la mère de Madame de THURY, dont il connaît le cœur d'or caché sous des apparences de réserve et de froideur. Il lui fait part de son désir :

— Mais, me dit-elle, c'est à Vigneulles qu'il faudra installer cet ouvrage, je suis trop vieille, moi, pour le faire, mais j'en parlerai à Madame de Thury j'en suis toute heureuse à l'avance et je vous remercie de m'avoir procuré cette occasion de faire du bien à Lorry-Vigneulles. —

En fait s'ouvrent en novembre 1896 dans cette grosse maison de Vigneulles, en haut du Chemin-Noir :

- l'ouvrage pour les jeunes filles de Lorry-lès-Metz, Vigneulles et Saulny, sorte d'école ménagère ;
- le patronage, qui fonctionne le dimanche après les vêpres, pour les jeunes filles de Lorry-lès-Metz et Saulny ;
- l'hospice Sainte Christine pour les femmes âgées et infirmes de Lorry-lès-Metz et des environs.



Lorry-Vigneulles. — Metz.

Le couvent. — Das Kloster.

Madame de THURY fait appel aux sœurs de la Providence de Saint André de Peltre pour s'occuper de cet ensemble. Cinq sœurs sont accueillies dans une partie de l'hospice où elles sont logées, chauffées, éclairées et nourries.

Le 26 novembre 1896 à l'occasion de l'inauguration de l'ouvroir, l'abbé ETIENNE prononce, devant les 34 élèves inscrites, un long discours dans lequel il souligne le rôle de la femme dans la famille et la nécessité pour elle de recevoir une solide éducation...

Un ménage bien tenu ! mais c'est un paradis sur terre. Le mari rentre à la maison, il trouve tout en ordre, sa table bien servie, son linge bien blanc, ses vêtements propres, ses enfants polis, gentils, il est heureux, il voit que son travail a profité, et le lendemain, il y retourne avec ardeur et avec joie, et il ne se laissera plus distraire par autre chose qui ne lui donnerait pas le bonheur qu'il trouve chez lui.

Emploi du temps à l'ouvroir

Le matin :

- 8 h. Prière, puis travail en silence
- 9 h. Lecture à tour de rôle
- 9 h. $\frac{1}{2}$ Permission de causer
- 10 h. Travail en silence
- 11 h. Prière et Angelus

Après-midi :

- 1 h. Prière, ensuite travail en silence
- 2 h. Chapelet, en travaillant. (1)
- 2 h. $\frac{1}{4}$ Chant d'un cantique, en travaillant
- 2 h. $\frac{1}{2}$ Permission de causer
- 3 h. Lecture à tour de rôle
- 4 h. Prière et Sortie.

Au Patronage le dimanche

depuis les Vêpres jusqu'à 5 h. environ.

- 1^{re} Prière et recommandations diverses.
- 2^{re} Lecture édifiante ou instructive ;
- 3^{re} Petites leçons ;
- 4^{re} Chant - Jeux ;
- 5^{re} Prière.

L'ouvroir compte en moyenne 25 à 30 élèves. En 1912, quatre sœurs soignent les personnes âgées et assurent l'enseignement.

En 1915 l'ouvroir est fermé et la sœur enseignante assure le service d'infirmière, puis en 1917 l'infirmière est retirée à cause de la guerre.

Après la guerre, les Sœurs de Peltre reviennent à

Vigneulles et assurent à nouveau le fonctionnement de la maison.

Mais en 1920 Madame de THURY ne peut plus entretenir l'œuvre qu'elle avait fondée. Ouvroir et hospice sont fermés. La dernière pensionnaire est transférée à Bon-Secours puis à Saint-Nicolas.

Les Sœurs de Peltre quittent Vigneulles

Les Sœurs de Peltre



C'est Antoine GAPP, prêtre réfractaire et exilé pendant la Révolution, qui, à son retour en 1806 à Hottviller, amorce la création de la congrégation.

Ensuite il installe un noviciat dans le département de Mont Tonnerre dans le Palatinat (département français sous le 1^{er} Empire). En 1815, le 1^{er} empire disparaît, le Palatinat est rattaché à la Bavière où l'institution est approuvée par le Roi Maximilien.

En 1820, 43 sœurs s'installent à Forbach et Mgr JAUFFRET, évêque de Metz, approuve leurs statuts. La congrégation prend le nom de « Sœurs de la Providence de Saint André » en 1823 et obtient une reconnaissance légale dans le royaume de France, par Charles X, le 28 mai 1826.

La congrégation s'installe à Peltre en 1839.

La vocation des Sœurs de Peltre est d'enseigner et de soigner les malades.

Elles sont présentes à Lorry, à l'école communale de filles depuis 1830. Une sœur enseigne en classe primaire de filles, tous niveaux rassemblés, une autre sœur s'occupe de l'asile (classe maternelle) où viennent les filles et les garçons.

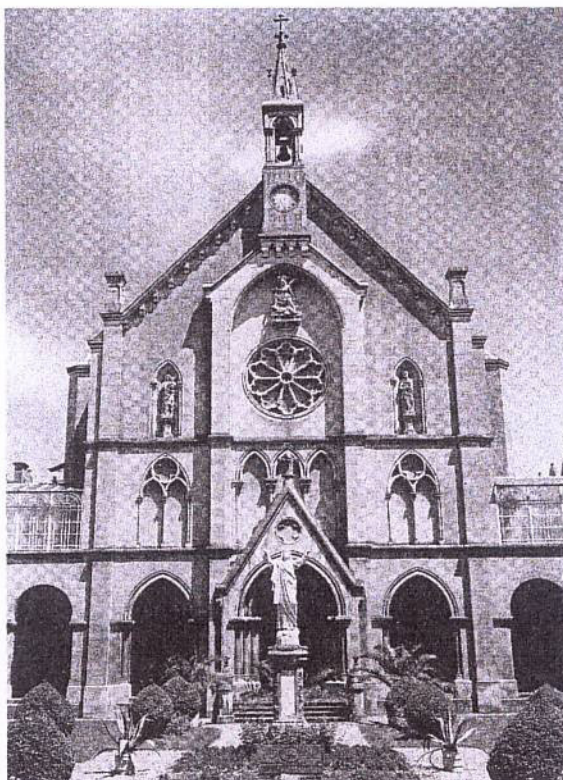
La congrégation étant originaire du Palatinat, les Allemands, pendant l'annexion, acceptent de maintenir dans l'état l'école congréganiste de Lorry.

Pour les mêmes raisons, en 1896, il n'y a pas d'obstacle à ce que ce soit les Sœurs de Peltre qui, à Vigneulles, prennent en charge le fonctionnement de l'ouvroir, école ménagère pour les jeunes filles avec internat, du patronage destiné aux jeunes filles le dimanche et de l'hospice pour dames âgées ou invalides.

Par contre, en France, en 1904, lors du vote de la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les sœurs sont expulsées des écoles, celles de Peltre se replient en Belgique et en Moselle annexée.

A la fin de l'annexion le régime des écoles congréganistes est maintenu dans le cadre du droit local. Les Sœurs de Peltre restent à Lorry et Vigneulles.

En 1922, 950 Sœurs travaillent dans 148 établissements. En 1939 elles sont 1164.



Lors de la deuxième guerre mondiale les Allemands ne se souviennent plus des origines allemandes de la congrégation. Les sœurs sont expulsées, certaines sont déportées. Le 10 novembre 1944 le couvent est détruit lors d'un bombardement américain. Il est reconstruit entre 1948 et 1951 (Photo ci-contre).

La congrégation essaime au Togo en 1954, en Allemagne, en Suisse et à Rome entre 1959 et 1965, en Côte d'Ivoire en 1989. En 1990 on compte 500 sœurs de la Providence de Saint André.

Les Sœurs de Peltre sont présentes à Lorry lès Metz :

- de 1930 à 1981 à l'école communale,

- de 1896 à 1920 à Vigneulles,
- enfin de février à octobre 1967, deux Sœurs, avec six ou sept jeunes Espagnoles, viennent chaque jour à Vigneulles en vue d'y fonder un juvénat, mais le projet ne se réalise pas.

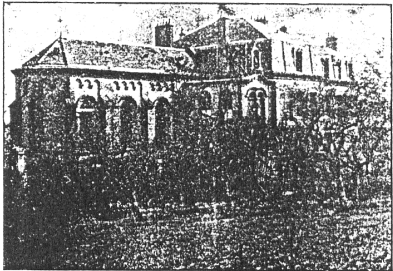
Les Sœurs de Cluny à la maison des Sœurs à Vigneulles

Après le départ des sœurs de Peltre, Madame de THURY propose à l'évêque de Metz de faire don, à mense épiscopale, de ses propriétés de Vigneulles. Elle souhaite qu'une congrégation religieuse vienne s'y installer. L'évêque s'adresse aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Le 22 octobre 1920 la révérende mère Catherine, accompagnée de mère Marguerite Marie, arrive dans la maison située en haut du Chemin-Noir. Toutes deux sont séduites par la beauté du site, la maison et la chapelle. Elles s'émerveillent de la bonne grâce, de la dignité parfaite et de l'hospitalité toute française qui caractérisent l'accueil que leur réserve Madame de THURY. Les Sœurs de Cluny décident de créer un cours

avec internat et externat pour « les jeunes filles d'Alsace et de Moselle dont les parents ont reconnu la nécessité de donner à leurs filles une formation ménagère, complétée par un cours de français ». L'école ouvre sous la direction de mère Marguerite Marie HELZER avec cinq sœurs. Elle accueille 28 internes et 10 externes.

La participation financière des parents est modulée en fonction de la situation de famille. Par ailleurs les sœurs réalisent des économies appréciables en faisant vivre la maison avec les produits de leur jardin.

Madame de THURY rédige la donation en janvier 1921 et meurt subitement en février de la même année.



PENSIONNAT - ÉCOLE MÉNAGÈRE
des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny
VIGNEULLES, par Lorry-lès-Metz (Moselle)

PROSPECTUS

Désireuses d'offrir aux jeunes filles de la Lorraine et de l'Alsace la facilité de recevoir l'**Education ménagère** si nécessaire à notre époque, et de se perfectionner en même temps dans l'étude de la **langue française**, les Religieuses de Saint-Joseph de Cluny leur ont ouvert, dans des conditions favorables à tous points de vue, leur Pensionnat de Vigneulles, aux environs de Metz.

Bâti sur un plan approprié à sa destination, cet Etablissement réunit les plus heureuses conditions de salubrité et d'agrément. Rien n'y est négligé pour donner aux enfants les soins dévoués qu'elles trouveraient auprès de leurs parents. Leur santé est l'objet d'une sollicitude continuelle. Une nourriture saine et variée, des récréations, des promenades sont les principaux moyens employés pour fortifier le tempérament et favoriser le développement physique des élèves.

Former les jeunes filles à la vertu, leur donner de bonne heure des habitudes d'ordre et d'activité, leur inspirer l'estime et l'amour du travail, développer leur intelligence, l'orner de toutes les connaissances utiles et agréables; en un mot faire de leurs élèves des femmes non moins sérieuses qu'aimables,

tel est le but que se proposent les Religieuses de Saint-Joseph de Cluny.

Pour le réaliser, elles mettent en œuvre les divers moyens que leur suggère leur dévouement.

L'esprit chrétien à la base de tout, est développé et fécondé par une solide instruction religieuse.

L'Enseignement est donné suivant les programmes actuels. Un **cours spécial** est réservé aux jeunes filles qui désirent étudier la **langue française**.

A l'enseignement général est ajouté suivant les demandes:

**L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER - LA COUPE
LA DACTYLOGRAPHIE - LE PIANO - LE DESSIN.**

Le prix de la Pension est de 180 francs par mois, blanchissage compris.

Les leçons particulières de Sténo-Dactylographie, de piano, de dessin sont payées à part.

La pension se paye d'avance et tout mois commencé est dû à l'établissement.

TROUSSEAU

3 paires de draps: environ 2 m. 80 à 1 m 60
3 taies d'oreillers 0 m. 60 de côté
6 serviettes de table
6 serviettes de toilette
12 serviettes hygiéniques
3 robes de nuit ou camisoles
12 mouchoirs de poche
2 tabliers noirs pour la classe
quelques tabliers de ménage

pantalons	comme on veut et comme on porte chez soi
jupons de couleur	
chemises	
bas	
robes	
chaussures	
1 manteau d'hiver	
1 fichu de laine	
2 tricot de laine	
1 paire de chaussons	
1 parapluie	
1 couvert de table complet et un verre	

Petits objets nécessaires à la toilette: peignes (démêloir et peigne fin)
brosse à dents, verre à dents, savon, etc.

Tout ce qu'il faut pour écrire, pour coudre, pour cirer les chaussures.
L'uniforme de chapeau et de costume n'est pas exigé.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la
R. Mère Supérieure
des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny
VIGNEULLES
par Lorry-lès-Metz (Moselle)

Le même « prospectus » est également édité en allemand.

Le 19 mai 1921 les services de la préfecture accordent l'autorisation d'ouvrir l'école en ces termes :

« Vos intentions se bornant simplement à la création d'un cours de français destiné aux jeunes filles désirant se perfectionner dans notre langue,

je ne puis que vous féliciter du noble but dont vous poursuivez la réalisation et je me fais un plaisir de vous accorder par la présente, l'autorisation d'ouvrir le cours en question. »

(Courrier du Préfet de la Moselle, 19 mai 1921)

Les sœurs elles-mêmes se réjouissent de « remettre en usage dans les chères provinces de l'Alsace-Lorraine la belle langue française ». Le cours ménager n'en comporte pas moins l'apprentissage de la couture, du repassage, de la cuisine, de l'hygiène, en théorie et en pratique.

En 1922 les sœurs envisagent d'ouvrir une école primaire à Vigneulles et en font la demande au préfet. Le représentant du gouvernement de la République oppose alors un ferme refus :

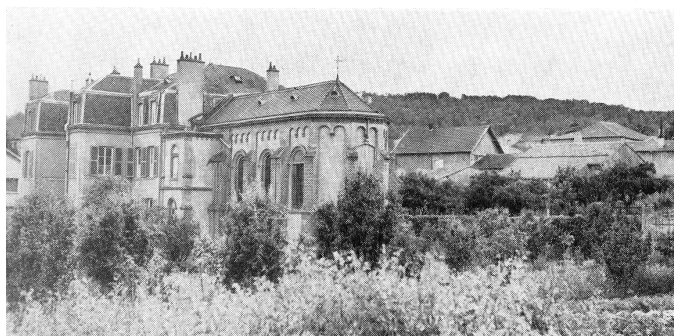
« Si le gouvernement de la République a cru devoir respecter en Alsace et Lorraine le statut antérieur concernant aussi bien l'enseignement public que l'enseignement privé, ce ne saurait être évidemment que dans la limite de ce qui existait à l'Armistice. Si par un esprit de large tolérance, des établissements d'enseignement technique ou d'enseignement ménager ont été autorisés à s'ouvrir, accroissant ainsi le nombre des établissements congréganistes existant à l'Armistice, le principe du statu quo en matière d'enseignement primaire ou secondaire public ou privé n'a pu subir aucune atteinte. Vous voudrez bien comprendre que dans ces conditions il me soit impossible de vous accorder l'autorisation sollicitée. »

(Courrier du préfet de la Moselle, 3 octobre 1922)

L'œuvre fonctionne avec une moyenne de 35 élèves. Chaque année les meilleures s'acheminent vers le noviciat des sœurs.

La déclaration de guerre en 1939, arrête ce bel élan. En octobre, la rentrée ne peut se faire.

Mgr HEINTZ obtient de l'autorité militaire que la maison de Vigneulles soit mise à disposition des aspirants au sacerdoce du petit séminaire de Bitche évacués. Ainsi pendant dix mois une soixantaine de jeunes viennent y apporter une atmosphère de piété, de travail et de bel entrain.



INSTITUTION SAINT-JOSEPH DE CLUNY
COURS COMMERCIAL

Vigneulles, à LORRY-LES-METZ (Moselle) – Tél. : 60.68.02

Le 14 juin 1940 la maison est évacuée, les sœurs tentent de regagner Cluny, elles sont en fait dispersées. Une équipe des jeunesses hitlériennes vient achever les travaux agricoles et rentrer les récoltes puis se retire. Trois sœurs de la Providence de Saint-Jean-de-Bassel s'y installent et y reçoivent des malades du Centre de rééducation de Plappeville, qui restent jusqu'en janvier 1945.

Les sœurs de Cluny rouvrent le cours ménager le 15 octobre 1945, non sans difficultés. Il faut s'affranchir de différents projets de réquisition, réparer le bâtiment, retrouver du matériel pour les cours et rééquiper l'internat.

L'œuvre est bien appréciée dans la région. Elle regroupe en moyenne 35 pensionnaires et 10 externes de Lorry-lès-Metz. Les élèves se présentent au CAP d'arts ménagers et prennent part aux compétitions de la Fée du Logis. En plus du cours ménager, un cours commercial est proposé.

Les sœurs s'efforcent d'être de leur temps, la maison est équipée de matériel moderne pour les cours, mais aussi pour permettre une atmosphère joyeuse. On dispose de la télévision, on écoute des disques, ceux du père Duval entre autres, on organise de petites fêtes, chaque année on prépare l'exposition des travaux. Le sport n'est pas négligé. Tous les jeudis, les élèves sont conduites à la piscine.

L'école est ouverte sur la vie paroissiale qui est très active sous l'impulsion de l'abbé LEITNER.

En mars 1961, Mgr STENGER expose, à la mère supérieure de Vigneulles, les difficultés que connaît l'enseignement ménager. En quelques années le nombre d'élèves a diminué de moitié. L'enseignement commercial répond au désir de la majorité des jeunes filles. L'évêque invite les sœurs à s'orienter dans cette voie.



Notre Maison s'ouvre à toute jeune fille munie de son Certificat d'Etudes et désireuse :

- d'une formation professionnelle sérieuse
- d'une éducation chrétienne et soignée.

Avril 1966 : la supérieure générale de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny demande à l'évêque de Metz l'autorisation de fermer le cours commercial de Vigneulles et de quitter la maison. Dans une lettre en date du 29 avril 1966, l'évêque, après avoir consulté son conseil, donne à regret cette autorisation. Dans le bulletin

paroissial, « *Écho de Lorry* n° 517 » du dimanche 8 mai 1966, l'abbé LEITNER, sous le titre « Une perte incalculable » annonce le départ des sœurs de Cluny avec beaucoup d'émotion et de tristesse. Le cours commercial ferme fin juin 1966, les sœurs de Saint Joseph de Cluny se retirent au mois de juillet.



*Mère
Eveline*



Mère Marie-Louise de la Trinité



Mère Elisabeth

La Maison des Sœurs reste dans le souvenir de nombreuses familles de Lorry-lès-Metz. On l'évoque avec plaisir. C'était une maison où les sœurs faisaient régner la discipline, l'ordre, le goût du travail et la morale. Mais c'était aussi une école efficace et dynamique, une maison ouverte et heureuse.

Après le départ des Sœurs de Cluny, de février à octobre 1967, deux sœurs de Peltre et six ou sept jeunes Espagnoles viennent chaque jour à Vigneulles pour apprêter la maison en vue de la fondation d'un juvénat. Mais ce projet n'a pas de suite, et plus aucune congrégation ne reviendra dans la maison.

Les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny

Anne Marie JAVOUHEY est née le 11 novembre 1779 en Bourgogne, dans une famille où elle reçoit une solide éducation religieuse. Elle a dix ans quand débute la Révolution qui détruit les structures de l'Église. La famille JAVOUHEY se met au service des prêtres pourchassés pour les héberger ou les aider à fuir.

Les remous de la Terreur apaisés, mais alors que la vie religieuse n'est pas rétablie, le 11 novembre 1798, Anne Marie JAVOUHEY décide de consacrer sa vie à Dieu. L'engagement est pris devant un prêtre proscrit, en présence de sa famille et de ses amis, dans une grange isolée, de nuit.

Puis sa démarche est tâtonnante, solitaire. Elle s'occupe d'orphelins, d'enfants pauvres, les catéchise, les instruit. Elle fait un séjour à la Trappe de la Valsainte en Suisse, mais se sent appelée à une autre mission. Elle quitte la Trappe.

Des jeunes filles et ses propres sœurs se joignent alors à elle et, sur les conseils de l'évêque d'Autun, elle rédige une règle de vie religieuse. Le 12 mai 1807 à Chalon-sur-Saône, en présence de l'évêque d'Autun, Anne Marie, ses trois sœurs et leurs cinq compagnes prononcent leurs vœux. La petite Société est née.

Mère JAVOUHEY crée de petites écoles.

En 1812, elle installe son premier noviciat dans l'ancien couvent des Récollets à Cluny que son père vient d'acquérir. Désormais, le nom de Cluny est lié à celui des Sœurs de Saint-Joseph.

La communauté installe aussi une école à Autun dans l'ancien grand séminaire. Mais cette maison se transforme en hôpital pour accueillir les blessés de la guerre d'Espagne et

les Sœurs s'improvisent infirmières. Les Sœurs de Saint Joseph de Cluny garderont cette double vocation d'enseignantes et d'hospitalières.

En 1815, mère JAVOUHEY est à Paris où elle teste la méthode pédagogique lancastrienne dans une petite école du Marais. Le gouvernement la sollicite pour envoyer des sœurs de son ordre former la jeunesse de couleur sur l'île de la Réunion. Elle accepte. Puis le ministre de l'Intérieur demande également des sœurs de Cluny pour des postes d'enseignantes et d'hospitalières dans les colonies. La congrégation devient missionnaire, elle se développe et se structure. L'œuvre missionnaire des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny est guidée par le souci d'amener les indigènes dont elles s'occupent à prendre en main eux-mêmes leur destinée. La congrégation s'implique entre autres dans l'émancipation des esclaves. Cette attitude vaut à mère JAVOUHEY l'hostilité des colons blancs et aussi de certains membres du clergé. Elle est amenée à quitter la Guyane « *sous le poids de la disgrâce spirituelle* », mais elle continue à fonder de nouvelles communautés et à ouvrir de nouveaux chantiers missionnaires.

Le 15 juillet 1851, Anne Marie JAVOUHEY meurt paisiblement dans la maison de sa congrégation, faubourg Saint-Jacques à Paris. Proclamée bienheureuse par le pape Pie XII le 15 octobre 1950, elle a transmis son esprit à une multitude de religieuses qui poursuivent sa tâche dans les cinq parties du monde.

Tout récemment, la presse locale a mentionné le travail réalisé par les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny dans le bilan d'un an de solidarité avec les populations sinistrées par le tsunami.

LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS AFRICAINES

Son fondateur

Melchior Marie Joseph de MARION BRESILLAC naît le 2 décembre 1813 à Castelnaudary. Sa famille a donné à l'Église, entre 1422 et 1800, une dizaine de prêtres ou de religieux. Son père, qui a perdu sa fortune au cours de la Révolution, assure lui-même l'éducation de ses aînés.

Melchior entre à 19 ans au petit séminaire de Carcassonne. Il est ordonné prêtre en décembre 1838.

Le 9 juin 1841, il entre au séminaire des Missions étrangères de Paris.

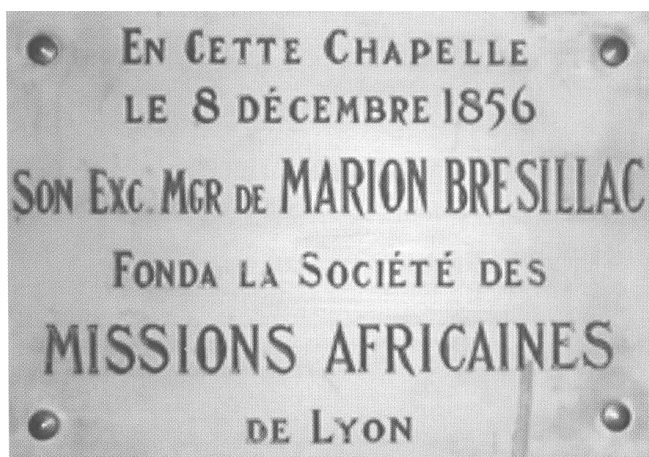
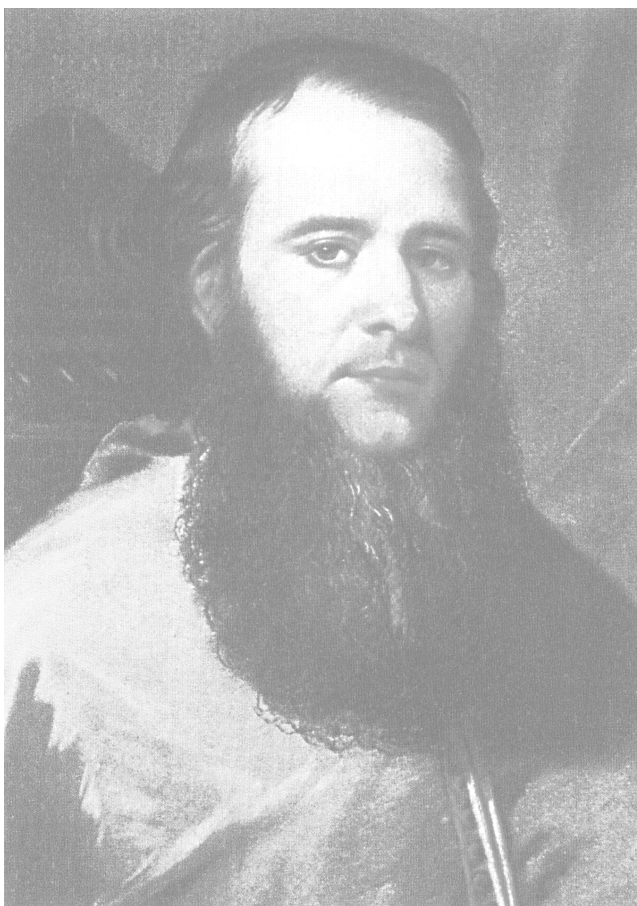
Six mois plus tard, il part pour le vicariat apostolique de Pondichéry.

En 1846 il est nommé vicaire apostolique de Coimbatore et ordonné évêque le 4 octobre de cette même année.

Cependant sa conception du travail missionnaire dérange. Il la résume en ces termes :

« sachons bien que nous ne voulons pas dominer sur les peuples, mais leur apprendre l'unique moyen d'être heureux et leur indiquer la voie par où ils doivent marcher. Aussitôt que nous l'avons tracée, cette voie, laissons-les marcher seuls... Et s'il faut que dans une société quelconque il y ait des chefs et des administrateurs, c'est au milieu d'eux qu'ils doivent être pris et la religion sera des leurs dans ce pays. Tant que nous y sommes, la religion n'y est pas établie. »

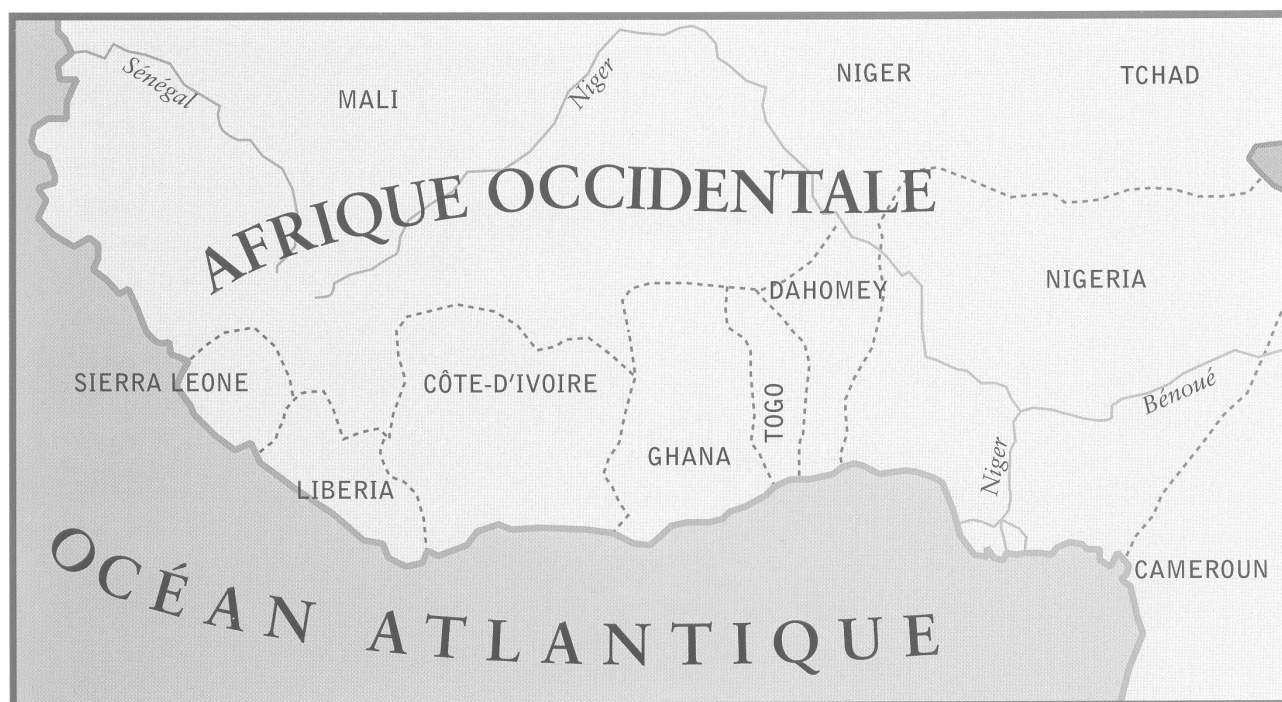
Face à l'opposition d'une partie du clergé, monseigneur de MARION BRESILLAC donne sa démission, avril 1852. **Il rentre en France et décide de créer une société de missionnaires.**



Plaque à l'intérieur de la chapelle de la Vierge Noire à Fourvière

Le 8 décembre 1856, dans la chapelle Notre-Dame de Fourvière à Lyon, monseigneur de MARION BRESILLAC, l'abbé PLANQUE, l'abbé REYMOND, le frère Jean-Baptiste et messieurs ALBA GENIN et GARNIER font *« solennellement la promesse de consacrer leur vie jusqu'à la mort au salut des Noirs, spécialement en Afrique, avec l'autorisation et sous l'autorité de la Sacrée congrégation de la Propagande. »*

La Société des missions africaines est née.



La Sacrée congrégation de la propagande offre la Mission de Sierra Leone à la Société des missions africaines (SMA).

Les premiers missionnaires, le père REYMOND, M. BRESSON et le frère Eugène arrivent en Sierra Leone le 12 janvier 1859. Monseigneur de MARION BRESILLAC, le père RIOCREUX et le frère Gratien MONNOYEUR les suivent le 14 mai 1859.

En Sierra Leone la fièvre jaune ravage le pays et dès la fin mai la plupart des missionnaires sont contaminés. Le père RIOCREUX meurt le 2 juin, M. BRESSON trois jours après, le frère Gratien le 13 juin, monseigneur de MARION BRESILLAC le 25 juin et le père REYMOND le 28 juin. Seul le frère Eugène ; que monseigneur de MARION BRESILLAC a renvoyé à temps, aura la vie sauve.

Après cette effroyable catastrophe, le père PLANQUE, resté à Lyon, s'exclame : « *Dio sia benedetto ; l'œuvre vivra, oui elle vivra.* » Il est nommé supérieur général de la Société des missions africaines et le restera près de 50 ans. Le 28 août 1860, le Pape confie au Père PLANQUE la responsabilité de l'évangélisation du Dahomey. Puis la Société des Missions africaines prend pied au Ghana (1879), au Nigeria (1883), en Égypte (1886), en Côte-d'Ivoire (1895) au Liberia (1906) et aussi en Géorgie aux États-Unis dès 1906.

Le missionnaire doit apprendre les langues et comprendre les coutumes des autochtones. Le père PLANQUE tient à la formation des familles et des villages. L'éveil à l'esprit chrétien passe par l'ouverture des écoles et des dispensaires. Et il faut surtout aider les peuples à prendre en charge leurs institutions et leur église.

Les régions de l'Est de la France ont fourni de nombreux missionnaires à la SMA.

L'annexion à l'Allemagne leur a imposé un statut particulier au niveau du recrutement, au niveau social et au niveau de la langue.

Le 10 juin 1927 sont érigées deux provinces autonomes : la province d'Alsace-Lorraine qui prendra le nom de province de Strasbourg et la province de Lyon qui comprend le reste du territoire français ainsi que la Belgique.

Les territoires des missions sont partagés, la province de Strasbourg intervient au Togo, au Nigeria, en Amérique.

Le premier conseil provincial est élu lors de l'assemblée de juillet 1931 à Haguenau. Le supérieur provincial est Georges BREDIGER

Extrait de *SAGA MISSIONNAIRE*
Société des missions africaines
Province de Strasbourg

Madame de THURY, qui a établi en 1897 une maison de retraite et un ouvroir dans sa maison de Vigneulles située sur le Chemin Noir, garde pour elle-même la maison de maître construite dans le vaste parc entre les actuelles rue de la Source et rue des Lavandières. En 1920, quand des difficultés l'amènent à fermer l'établissement du Chemin Noir, elle propose à l'évêque de Metz de faire don de l'ensemble de ses biens de Vigneulles à la mense épiscopale, pour que vienne s'y installer une congrégation.

L'évêque contacte les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny qui ouvrent une école dans la maison du Chemin Noir, puis il propose la deuxième maison à la Société des Missions africaines qui souhaite implanter un noviciat en Lorraine.

L'acte de donation est dressé le 7 janvier 1921, l'évêque de Metz devient propriétaire des immeubles que Madame de THURY lui cède.

Ainsi le hameau de Vigneulles voit deux de ses grandes maisons devenir, l'une Maison des Sœurs, l'autre Maison des Pères.

Madame de THURY décède le 18 février 1921.

La Société des missions africaines (SMA) à Vigneulles

La Société des missions africaines, comme son nom l'indique, n'a pas pour vocation de venir à Vigneulles y évangéliser la population locale. Mais elle a besoin de recruter et de former des missionnaires qui partiront en Afrique, au Togo notamment où il est utile de savoir parler allemand. Le recrutement de missionnaires de langue allemande commence dès les années 1880. L'Alsace et la Moselle appartiennent alors à l'Empire germanique. Le chancelier Bismarck entend que l'église allemande rompe ses liens avec Rome et se mette au service du gouvernement. Une législation sévère limite les possibilités des congrégations à s'organiser. La SMA, société française, recrute en Alsace et Moselle, mais elle doit envoyer les jeunes aspirants à la vie missionnaire dans les écoles qu'elle possède à Clermont-Ferrand en France ou à Keer en Hollande.

En 1908, la SMA devient propriétaire d'une maison à Andlau, en Alsace, et elle est autorisée à y ouvrir un sanatorium. En 1910 une tentative est faite de transformer ce sanatorium en école. Les cours y sont donnés en français pour permettre aux jeunes élèves de s'intégrer plus facilement au sein de la SMA. Cette audace attire les foudres du gouvernement allemand sur l'école qui doit fermer en 1911. Il faut attendre 1919 et le retour à la France, pour qu'Andlau prenne officiellement le statut d'école apostolique. Le noviciat des frères s'y installe, mais ne peut y rester. Après être passé par Saint-Pierre et Bischwiller il trouve sa place à Vigneulles.



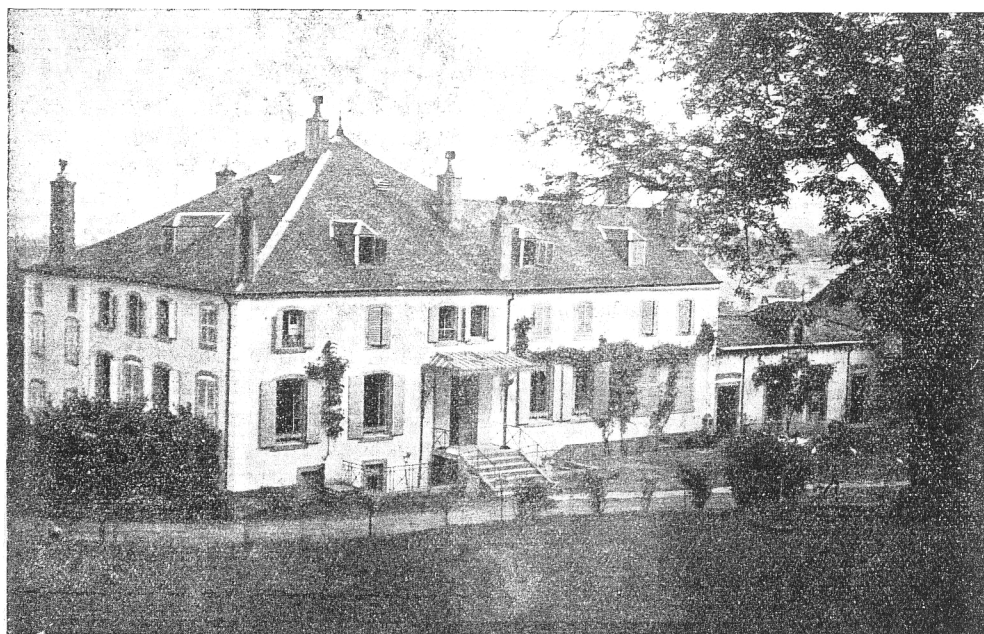
BRUNGARD Rémi
(1889-1984)

C'est le père Remi BRUNGARD qui assure la direction de l'œuvre des Frères dès 1919. Dans la revue *Frères d'Armes* de juillet 1922 il raconte son arrivée à

Vigneulles avec les frères. C'est un émerveillement ! Le hameau de Vigneulles, le jardin de leur nouvelle maison, le parc, la maison, tout est beau, soigné. « Ici, dans ce beau parc entouré de hauts murs, ils pourront se promener à leur aise et vaquer à la prière et à la méditation dans le silence et le recueillement ». En entrant dans la maison « les aspirants-frères sont éblouis et n'en peuvent croire leurs yeux... ils admirent et se taisent » est-ce la grande glace dans le vestibule, les meubles ornés de fleurs... ? Au rez-de-chaussée, « outre le salon qui sert de salle à manger et la petite cuisine, il y a plusieurs chambres qui servent aux pères. L'une d'elles est transformée en chapelle. Les aspirants-frères prennent place au premier étage, du côté nord. Ils ont pour eux deux dortoirs séparés l'un de l'autre par une salle qui leur sert d'étude et de réfectoire. Ici tout est neuf : lits, matelas, couvre-pieds, oreillers ».

Le prospectus reproduit ci-dessous présente la maison pour les éventuels candidats à la vie missionnaire. Il résume fort bien la vocation de la Société des missions africaines et, en son sein, le

rôle des pères et celui des frères. Vigneulles étant la maison destinée à former les frères, on trouve aussi dans le prospectus leurs conditions d'admission.



L'Œuvre des Frères-Missionnaires
de la Société des Missions Africaines
à VIGNEULLES par Lorry-lès-Metz (Moselle)

PROSPECTUS

L'armée missionnaire

« Allez, enseignez toutes les nations ! » Il y a 1900 ans que Notre-Seigneur a donné cet ordre à ses apôtres et leurs successeurs. Or, que voyons-nous dans le monde ? A côté des 700 millions de chrétiens, dont 300 millions à peine sont catholiques, il y a encore plus d'un milliard de païens. C'est à la conquête de ce milliard d'âmes que le Pape envoie ce qu'on peut appeler *l'armée missionnaire* de l'Eglise. Toutes les bonnes volontés sont reçues dans cette armée ; il y a de la place pour tous les talents et toutes les capacités.

La Société des Missions Africaines

Parmi les sociétés missionnaires qui s'occupent de la conversion des infidèles, une des plus méritantes est certainement la « *Société des Missions Africaines de Lyon* ». Son vénéré fondateur, *Mgr Ma-*

mon de Bressillac, n'avait-il pas demandé au Pape les pays les plus sauvages et les peuples les plus abandonnés ? Fondée en 1856, la Société des Missions Africaines s'occupe exclusivement de la conversion des Noirs d'Afrique. Le territoire confié à ses soins, vaste comme six fois la France, compte environ 30 millions d'habitants, dont 500.000 à peu près sont catholiques. Que de travail il reste encore à faire !

Les Frères missionnaires

A peu près tous les fondateurs de sociétés missionnaires ont fait appel au dévouement de pieux laïques, appelés Frères missionnaires. En effet, combien de jeunes gens désireraient, eux aussi, être missionnaires, tout en ne se sentant pas le courage ou les talents nécessaires pour aborder les longues études en vue de devenir prêtres. Leurs pieux désirs seraient-ils donc stériles? Leur générosité resterait-elle inactive? Non! car eux aussi peuvent devenir missionnaires; eux aussi pourront coopérer directement à la conversion des infidèles. Que de services ils pourront rendre, soit dans les pays de mission, soit dans les maisons de formation des sociétés missionnaires. Dans les missions, ils seront occupés dans l'enseignement du catéchisme; grâce au métier qu'ils auront appris, ils feront comprendre aux indigènes la vertu moralisatrice du travail manuel; ils construiront les écoles et les chapelles, surveilleront les plantations, etc., et permettront ainsi au missionnaire-prêtre de s'adonner tout entier à son saint ministère. En faisant tout cela, le Frère missionnaire aura la douce satisfaction de se sanctifier et de contribuer pour une large part à la conversion des infidèles. Le noviciat pour Frères missionnaires de la Société des Missions Africaines se trouve à VIGNEULLES par Lorry-lès-Metz (Moselle).

Le Noviciat

Dans ce noviciat, on accepte les jeunes gens entre 15 et 30 ans, ayant les dispositions de corps et d'esprit voulues, qui désirent se faire Frères missionnaires. Pour y être reçu, le jeune homme — ou bien ses parents — enverra au R. P. Supérieur une demande d'admission, dans laquelle il indiquera son désir ainsi que les raisons qui l'ont décidé à se vouer aux missions.

Avant son admission, le futur novice nous fournira ses extraits de baptême, de première communion et de confirmation. Il demandera à M. le Curé de sa paroisse un certificat de bonne conduite. Nous demandons aux parents de contribuer, pour autant que leurs moyens le leur permettent, à la formation de leur enfant en versant une petite pension pour le temps de son noviciat. Le montant de cette pension sera fixé par le Supérieur du noviciat au moment de l'admission.

Le noviciat, précédé de six mois de postulat, durera deux ans, à la fin desquels le jeune novice deviendra, par un serment solennel, membre de la Société des Missions Africaines.

Tout novice apportera son *trousseau* qui comprendra :

Six chemises; douze mouchoirs; six serviettes de toilette et six serviettes de table; six à huit paires de bas; un tricot; deux paires de draps de lit et deux taies d'oreiller; une couverture de lit, si possible; chaussures et vêtements pour le dimanche et pour la semaine; brosses pour dents, habits, souliers; si possible, une pèlerine noire qui pourra encore servir même quand le novice portera la soutane.

Il serait à souhaiter que chaque novice ait son *missel complet*, latin-français.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Etablissement MISSIONS AFRICAINES

VIGNEULLES par Lorry-lès-Metz (Moselle)

Ch. P. Strasbourg 192.49

Tél. Lorry No 4.

L'aspirant frère reçoit à Vigneulles une solide formation religieuse et il acquiert des habitudes de vie rythmées par la pratique de la prière et la participation aux offices. La journée est ponctuée par de fréquents temps de silence propre à la méditation. Ce sont les pères qui assurent la formation spirituelle des novices. Si le règlement impose un comportement fait de soumission à ses supérieurs, de respect d'autrui, d'esprit de charité et de condescendance, il établit aussi que les élèves doivent participer aux récréations pour se livrer à des jeux : « *Il y a quelque chose de malade ou qui va l'être dans un jeune qui ne joue pas* » (extrait de l'article 67 du règlement).

Mais le frère est aussi un homme de terrain qui possède un ou plusieurs métiers. Au noviciat, on travaille aux champs, au jardin, sur des chantiers ou dans les ateliers. La maison de Vigneulles possède un vaste jardin et des champs cultivés, des vaches, un cheval, toute une basse-cour et même un pressoir à vin. Il existe un atelier de menuiserie, une forge, et aussi une imprimerie d'où sortent les publications de la Société.

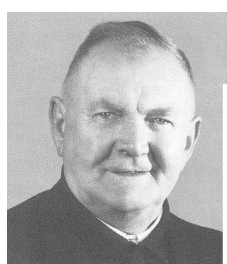
La Société des missions africaines est une grande famille. Les informations circulent par le biais des bulletins et aussi par une correspondance suivie entre le supérieur de la maison et le père

provincial. Souvent le style et le contenu de ces échanges font penser aux courriers qu'on s'envoie en famille pour prendre ou donner des nouvelles. Les visites sont fréquentes, à l'occasion du calendrier religieux, d'une fête ou simplement du passage d'un missionnaire en congé. La Maison des pères est donc animée d'une vie intense.

Hors leurs murs, les pères s'investissent largement dans les paroisses, aidant ou remplaçant le curé de Lorry-lès-Metz ou celui de Saulny. Ils officient à la chapelle de la Maison des sœurs et dans le bulletin de leur congrégation, les sœurs de Cluny écrivent : « *Depuis juin 1921, où les pères des Missions africaines sont venus à Vigneulles fonder un noviciat, nous avons le bonheur d'avoir la messe tous les jours.* » (tome XII n° 155).

Mais pour les habitants du village la vocation de la maison n'entre pas franchement dans leurs préoccupations. Il y a là des pères missionnaires qui rentrent d'un séjour en Afrique, il y a aussi des frères et de jeunes novices qui travaillent pour faire tourner la maison. On sait encore qu'on peut acheter chez les pères, un lapin, des œufs... tout cela fait qu'on les accepte avec beaucoup de sympathie, mais on ne connaîtra jamais la Maison des pères comme on connaît la Maison des sœurs dans laquelle de nombreuses jeunes filles du village ont passé plusieurs années en formation.

Parmi les pères et les frères qui ont vécu à Vigneulles, il est des noms qui sont encore dans les mémoires. Le père BRUNGARD, déjà cité, est directeur de l'œuvre des frères de 1919 à 1929. Il quitte Vigneulles en 1930 et devient conseiller provincial.



BLARER Édouard
(1899-1989)

Frère Edouard BLARER.
Jardiner de 1926 à 1936,
à l'époque où la maison
vit en grande partie du
produit de ce qu'elle cultive.

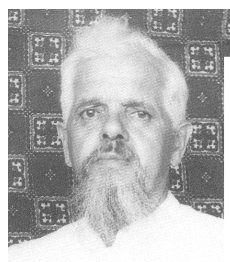


REIBEL Lucien
(1908-1988)

Père REIBEL, à Vigneulles de
1938 à 1946.

Lorsque les Allemands expulsent les
Pères le 21.11.1940, il est absent.

Il revient ensuite à Vigneulles et
n'est pas inquiété. Il travaille à *La Croix sous les Palmiers*
et s'occupe intensément du beau rucher que possède la maison.



FISCHER Joseph
(1899-1965)

Père Joseph FISCHER,
arrivé à Vigneulles en
1930, est supérieur de
1934 à 1939. Il fonde
Le Petit Écho des
Missions qui devient
La Croix sous les
Palmiers, revues
imprimées à Vigneulles.
Il travaille avec
Père Louis NOËL,
présent à Vigneulles
de 1937 à 1939.

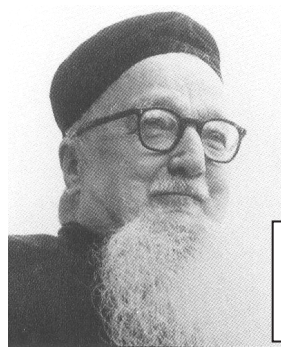


NOËL Louis
(1913-1978)



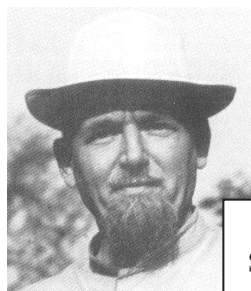
ZIELINSKI Joseph
(1905-1985)

Frère Joseph ZIELINSKI, est à Vigneulles de 1935 à 1939 et de 1941 à 1950. Mobilisé en 1939 dans l'armée polonaise en France, il est décoré de la Croix de Guerre avec étoile de bronze. Ce frère connaît « un peu quelque chose à tous les métiers. »



SCHAHL Alphonse
(1884-1969)

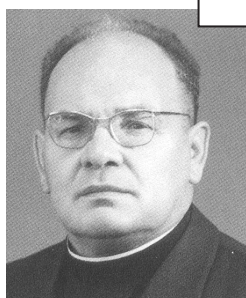
Père SCHAHL
Économe à Vigneulles
de 1946 à 1953



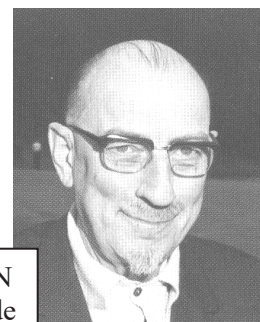
SIMON Robert
(1909-1968)

Père SIMON
Supérieur en 1949

Père LEIBENGUTH
Directeur spirituel
de 1945 à 1947 et
de 1954 à 1956

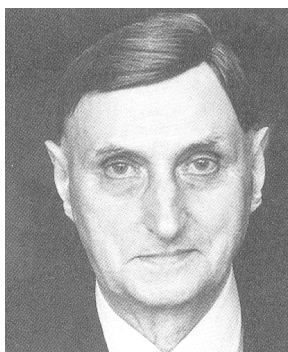


LEIBENGUTH Joseph
(1909-1969)



Père BRUN
Supérieur de
1950 à 1953

BRUN Hugues
(1911-1982)



HAEFFNER Charles
(1908-1984)

Le Père HAEFFNER est à Vigneulles de 1949 à 1951, puis il revient comme supérieur de 1953 à 1969. À cette fonction viennent s'ajouter à partir de 1957, celle de desservant de la paroisse de Lorry-lès-Metz et à partir de 1965, celle d'économe du noviciat. Les courriers échangés avec le provincial à Strasbourg montrent l'accumulation des difficultés que rencontre le père HAEFFNER dans la gestion de cette maison, devenue trop grande pour une fréquentation qui va s'amenuisant. Personnage affaibli par la maladie, mais toujours d'une grande disponibilité, il reste à Vigneulles jusqu'à la fermeture du noviciat en 1969.



La Maison des sœurs ferme définitivement ses portes en 1967.

La Maison des pères se vide elle aussi en 1969.

Dans leurs cœurs, de nombreux Lorriots gardent le souvenir de ces religieuses et de ces religieux qui, passant par Vigneulles, y ont apporté leur dynamisme généreux, désintéressé, l'expression de leur foi.

Il reste au fronton de la porte de la chapelle l'inscription :

« Fondation de THURY
de CHANTEAU et
SIMON VALETTE »

Au cimetière de l'Est, la tombe de Madame de THURY située dans le carré historique (section A, rangée 3B, n° 22) est abandonnée.

Emile GUSSE

Fin 1968, les deux immeubles de Vigneulles, qui appartiennent à mense épiscopale, sont libres. Il reste un homme pour s'en occuper : Emile GUSSE, le jardinier. Un bonhomme un peu rond, les mains dans la bavette de son grand tablier bleu, le béret sur la tête, un petit sourire au coin des lèvres et dans ses yeux le regard paisible d'un brave homme qui sait tout... de Vigneulles, de madame de THURY, des sœurs, des pères. Il est né à Vigneulles le 18 août 1907, fils d'Anatole, déjà

jardinier des de THURY. Enfant il est de santé fragile, sa mère le couve et madame de THURY le protège. Il n'a quitté le hameau que pour effectuer son service militaire à Laval et quand les Allemands l'ont expulsé à Albi de 1940 à 1945. Il s'est marié tard avec Adrienne, la Nini, et ils n'ont pas eu d'enfant. Leur maison est au bas de la rue de la Source, un peu reculée, comme pour entrer chez madame de THURY. La Nini est morte et l'Emile l'a suivie le 15 février 1980.

La Maisnie

En 1968 l'évêché ne trouve plus de congrégation pour venir à Vigneulles, il décide de mettre tous ses immeubles en vente.

Peu après 1968, à Metz, un groupe composé de quatre familles qui se connaissent, réfléchit à « *un autre mode de vie* ». Dans chaque foyer il y a des enfants et les parents travaillent. Il faut que les pères et les mères puissent travailler sans que la vie familiale en pâtisse. L'idée d'une grande bâtisse à la campagne fait partie de la réflexion. Le groupe s'élargit à 6 familles et compte 16 enfants dont l'aînée a 6 ans.

Ainsi naît La Maisnie, nom qui désigne aux Moyen Âge, les personnes vivant dans une même maison, et qui se substitue, en 1972 à Vigneulles, à l'appellation Maison des pères.

Six appartements sont aménagés dans la maison et il reste de la place pour en construire un septième, plus petit, qu'un retraité, ami du groupe, acquiert. Mais ce qui donne au projet son caractère innovant, ce sont l'installation et la gestion d'équipements communs. Des choses banales comme la cave ou la buanderie, ou plus originales comme ces quatre

chambres indépendantes réparties dans la maison et destinées à accueillir les visiteurs de l'une ou l'autre des familles. Mais ce sont surtout les structures mises en place pour une prise en charge des enfants quand les parents sont au travail, qui permettent cet « *autre mode de vie* ».

« Le collectif », espace équipé, permet de rassembler les enfants, de les faire travailler ou jouer, de les faire manger et se reposer. Deux personnes sont embauchées, l'une à temps plein, l'autre à mi-temps pour prendre en charge les enfants quand les parents quittent la maison et en dehors des heures de classe. Ce groupe d'enfants et les activités qui sont organisées pour eux, vont attirer d'autres enfants de Vigneulles ou de Lorry-lès-Metz. La Maisnie les accueille. Et puis il y a ce retraité qui s'avère être tout à la fois le grand-père des enfants et l'animateur qui va inviter les habitants du hameau pour passer un moment ensemble, pour faire un concours de belote...

Ainsi, plus encore que la Maison des pères dont elle a pris la place, La Maisnie s'ouvre au village : « *un autre mode de vie* » bien sympathique.

La maison du n° 2 Chemin-Noir

Le 13 février 1975 le ministère de la Justice envisage d'acquérir l'ancienne école ménagère pour y établir un centre de semi-liberté. Il s'agit de transformer ma Maison des sœurs en pénitencier. La population et la municipalité ne sont pas prêtes à faire ce pas. Après d'âpres discussions, le 18 novembre 1975, le Garde des Sceaux fait savoir qu'il renonce au projet.

C'est alors la commune de Lorry-lès-Metz qui achète l'immeuble pour le revendre le 18 mai 1977 à l'Association familiale d'aide aux enfants déficients de l'agglomération messine

(AFAEDAM). S'agissant cette fois d'aider des enfants déficients, l'avis favorable est unanime. Mais le coût des travaux à effectuer afin de respecter les normes imposées pour l'accueil d'enfants handicapés oblige l'AFAEDAM à abandonner cette généreuse idée et à revendre le bâtiment.

Ainsi, et sans qu'aucune autre réaction ne se manifeste, c'est une copropriété pour six familles qui s'installe.

La Maison des sœurs a définitivement fermé ses portes.

Histoire locale

Le crime de Lorry lès Metz

En décembre 1907, un crime odieux commis à Lorry lès Metz, bouleverse tout le pays messin. Les coupures de journaux de l'époque, retrouvées dans les archives et mises bout à bout, permettent de suivre l'action de la police et de la justice, ainsi que l'analyse et les commentaires que ce drame a suscités. Afin d'en permettre une lecture plus aisée, nous avons remis en forme ces articles en conservant l'intégralité de leur contenu. Les cinq premiers articles ont été publiés dans le *Bulletin* n° 6. Ils traitent de l'arrestation du coupable. Nous publions ici les deux articles relatifs au jugement.

Dans le journal d'époque, *Le Lorrain*

Sixième article : CHRONIQUE JUDICIAIRE

LE CRIME DE LORRY Le jugement

Mercredi 22 janvier 1908

THOUVENIN EN COUR D'ASSISES

- *Avant l'audience - Une grande affluence de public - Les aveux de l'accusé -*
- *Son système de défense - Les témoignages -*

Quelques semaines à peine nous séparent du sombre drame qui, le soir du 11 décembre dernier, ensanglanta la coquette localité de Lorry, de la banlieue messine, et déjà l'assassin comparait devant ses juges. Les détails de cet épouvantable assassinat sont encore présents, dans toute leur horreur à toutes les mémoires.

C'est sous l'impression d'une émotion à peine atténuée, qu'une foule énorme envahissait, hier lundi, dès la première heure, les abords du palais de justice. Cette foule grandissait à mesure qu'avancait l'heure, et lorsqu'à neuf heures, la voiture cellulaire franchissait le portail, la cour était envahie par une foule de plusieurs centaines de personnes. Mais déjà la salle d'audience est archicomble et, lorsque cette foule du dehors veut y pénétrer, ce sont des cris, des clameurs indescriptibles que dominent les ordres des agents chargés de la police de la salle. Rude besogne que celle-là, car il s'agit de maintenir toute une foule avide et curieuse et parmi celle-

ci, bon nombre de « clients du lundi ».

Thouvenin est amené par deux agents et prend place sur le banc des accusés. C'est un jeune homme de forte constitution, large d'épaules, auquel on donnerait plus que son âge. Son visage est entièrement imberbe, les cheveux mal peignés couvrent une partie du front.

Ses paupières, gonflées par une nuit d'insomnie, laissent percer deux yeux vifs et intelligents. Rien dans cet adolescent ne trahit le criminel ; sous cette enveloppe juvénile on ne saurait découvrir l'être abject, capable d'un aussi horrible forfait. Il en est de même du regard, ce miroir de l'âme. Rien ne perce, ne transpire ; il semble que derrière ces prunelles, c'est la nuit noire ; aucun sentiment n'y jette la moindre clarté. Nonchalamment l'accusé s'assied et promène son regard impassible sur la foule, semblant tout étonné de provoquer autant de curiosité. Tous les yeux sont tournés vers lui.

Après tirage au sort des jurés – l'avocat de l'accusé, M. Bieringer, en récusé huit – le président fait procéder à l'appel des huit témoins. Le ministère public est représenté par M. Gombart, premier procureur impérial.

LES CHEFS DE L'ACCUSATION

Thouvenin Emile est accusé :

- 1) d'avoir le 11 décembre dernier, tué volontairement et avec préméditation le sieur Donet, à Lorry-lès-Metz et d'avoir dans la même action, commis une tentative de brigandage,
- 2) d'avoir dans la même nuit, tué volontairement et avec préméditation la veuve Donet, née Barbe Wagner, âgée de 87 ans,
- 3) et d'avoir volé l'argent trouvé chez ses victimes, à l'aide d'escalade et la nuit, dans un lieu habité.

Après lecture de l'acte d'accusation, le président procède à l'interrogatoire de l'accusé. De cet interrogatoire, nous retenons qu'Emile Thouvenin est né le 9 décembre 1889 à Ancy sur Moselle. Le jour du crime, il avait donc 18 ans et deux jours. Il a déjà été condamné à trois semaines de prison pour vol, à un jour d'arrêt pour vagabondage, pour coups et blessures à 20 M d'amende, et enfin, à deux semaines d'arrêt pour avoir maltraité un cheval. Questionné sur ses antécédents, l'accusé explique que la première condamnation lui a été infligée pour vol d'une bicyclette à Pont-à-Mousson. Il a donné des coups et blessures à un vigneron qui selon lui ne travaillait pas assez, et enfin, il a maltraité un cheval en octobre dernier, ce qui lui a valu deux semaines d'arrêt. Un détail qui caractérise l'accusé, c'est qu'au moment de sa confirmation, alors que tout était prêt pour la cérémonie, n'ayant pas d'habits neufs, il a pris la fuite en France où il s'en fut travailler aux usines de Pont-à-Mousson. Il travailla encore à Ars, à Luxembourg, à Metz et enfin en février de l'année dernière par l'entremise du bureau municipal de Metz, il trouva de l'emploi chez M. Vuillaume, à Lorry-lès-Metz.

Il resta en condition jusqu'au 13 octobre s'occupant des travaux agricoles. Les époux Vuillaume avaient leur cheval dans l'étable de leur beau-père, M. Donet ; cette circonstance permit à l'accusé de se rendre tous les jours chez ce dernier ; il connut ainsi les us et coutumes de la maison. Le 15 octobre, ses patrons le congédièrent, parce qu'à différentes reprises, il avait quitté son travail, et ce, après une nouvelle

absence. Il n'avait jamais eu de désaccord avec le ménage Donet ; celui-ci lui remit une pièce de deux marks. L'accusé se rendit alors à Metz où il travailla comme charretier, chez M. Puech ; il fut renvoyé après vingt jours pour avoir maltraité un cheval de façon ignoble. Il se rendit ensuite chez sa grand-mère à Ancy, et quitta cette localité le 10 décembre. À ce moment, le président exhorte Thouvenin à dire toute la vérité ; ce sera, dit-il, un témoignage de repentir ; songez que tôt ou tard vous comparâtes devant un autre juge plus haut.

- Reconnaissez-vous avoir tué les deux personnes ?

- *Je l'ai dit.*

- Reconnaissez-vous avoir frappé les deux personnes à tel point qu'elles en sont mortes ?

- *Je le sais*, répond l'accusé.

- Quelle était votre intention en allant à Lorry ?

- *De voler.*

L'accusé raconte ensuite le chemin qu'il a pris pour rentrer derrière dans la maison Donet. Il franchit une lucarne et se trouva dans la porcherie. Il gagna ensuite l'écurie et le grenier, où il se tint blotti toute la nuit et la journée du lendemain, se nourrissant de pommes et de poires qui se trouvaient à sa portée. L'accusé continue en ces termes : *Vers sept heures, le mercredi soir, j'ai quitté le grenier, j'avais soif et je me suis dirigé vers la cave. Je m'y trouvais depuis près d'une heure lorsque le « vieux » est arrivé avec une lampe. Je cherchai à me cacher, mais il me vit et lança la lampe dans ma direction. Je me précipitai sur lui, et après l'avoir renversé par terre je le maintins de la main gauche tandis que de la droite je saisis mon couteau et après l'avoir ouvert, je frappai.*

- Le président demande comment il a fait pour ouvrir le couteau d'une main.

L'accusé s'empare du couteau et appuyant la pointe contre son pantalon l'ouvre. Sur une demande du président, combien de coups il a porté à sa victime, l'accusé dit *qu'il ne se rappelle pas. Ensuite* dit-il, *pendant que Donet criait, la « vieille » est venue et je l'ai tuée.*

- Comment avez-vous fait ? demande le président.

- *Je l'ai tuée avec mon couteau*, répond l'accusé. *Quand la femme est venue, j'étais debout. Il venait de se passer deux trois minutes pendant lesquelles, j'ai bu du vin.*

Lorsqu'elle a vu l'homme, elle s'est mise à crier, je l'ai frappée et elle est tombée ; alors je continuai à la frapper à coups de talon de botte sur la tête et sur la poitrine. Ensuite, je suis sorti de la cave ; j'ai pris de la lumière et je suis allé dans la chambre de devant, dont j'ai fouillé une armoire. N'ayant rien trouvé, je suis monté à la chambre où couchait Mme Donet ; là, j'ai également tout fouillé. Dans une armoire j'ai trouvé une aiguille de vannier ; je suis redescendu et j'ai regagné de nouveau la chambre de M. Donet. À l'aide de l'aiguille, je parvins à ouvrir le secrétaire, je m'emparai de tout l'or que je trouvai et je partis par le même chemin. »

- Pourquoi n'êtes-vous pas allé de suite au secrétaire ? demande le président.

- Je ne savais pas que l'argent s'y trouvait.

- Lorsque vous êtes parti, les victimes étaient-elles mortes ?

- Non

- Comment le savez-vous ?

- Je les ai entendus râler.

- Mais pourquoi avez-vous attendu si longtemps pour voler, pourquoi n'avez-vous pas volé dès la première nuit ? Vous saviez que Donet et sa mère étaient sourds et vous connaissiez leurs habitudes.

- Je n'ai pas trouvé d'occasion propice, et je ne savais pas s'ils étaient sortis.

C'est là le système de défense de l'accusé. Il pense que c'est le seul qui puisse lui éviter l'échafaud et il s'y cramponne désespérément. Il prétend avoir eu l'intention de voler et n'avoir tué que pour écarter des témoins dangereux.

Poursuivant son récit, l'accusé raconte *qu'il était de retour à Metz, vers neuf heures. Il se rendit au débit Gebhard, où il se restaura et paya à boire à une sommelière et à deux inconnus. Par l'un de ceux-ci, il se fit tatouer un sujet sur le bras et paya pour cette opération 8 M. Les quatre personnes se rendirent ensuite au débit Jechanowsky, où l'accusé paya du Malaga à toute la compagnie, et ensuite au café de la Moselle, où ils consommèrent vingt-cinq cafés que l'accusé solda également.*

Vers trois heures, dit-il, je m'en fus coucher chez Jechanowsky, je dormis jusqu'à sept heures et m'en fus à la gare prendre un billet pour Pagny. J'avais l'intention de partir l'après-midi. Je me rendis entre temps au débit Doron, où

quelque temps auparavant, j'avais laissé ma valise et auquel je devais 23 M que je soldai.

Le soir j'avais l'intention d'aller au théâtre, mais comme il était trop tard, je me décidai pour le Colosseum. C'est là que je fus arrêté.

Sur une demande du président, l'accusé affirme *qu'au moment de commettre le crime, il était pris de boisson, mais il reconnaît que lorsqu'il se trouvait dans la cave il a entendu les victimes causer à la cuisine et qu'il a voulu attendre le moment où celles-ci seraient endormies pour accomplir son dessein.*

Le président demande à Thouvenin pourquoi il a affirmé d'abord avoir accompli son crime avec une lime. L'accusé ne sait que répondre.

- N'aviez-vous pas le couteau à la main lorsque l'homme est entré dans la cave ?

- Non

- Après avoir tué l'homme, n'avez-vous pas eu le moindre remords ? Aviez-vous besoin d'un nouveau crime ?

L'accusé garde le silence.

- Pourquoi avez-vous piétiné votre seconde victime ?

- Je craignais qu'elle ne me trahisse.

L'interrogatoire de l'accusé n'a pas duré moins de sept quarts d'heure.

AUDITION DES TÉMOINS

Le premier témoin appelé à la barre est le docteur Koester, qui a procédé à l'autopsie des victimes. Le témoin a relevé sur le corps de Donet dix-huit blessures, dont deux mortelles, qui avaient tranché la carotide. La femme quin malgré son grand âge, disposait d'une robuste santé, avait reçu neuf coups, dont un mortel. La carotide était également tranchée. M. le D. Eyles confirme les déclarations de son confrère. Il déclare que la mort a dû survenir très rapidement, au bout d'une à deux minutes au plus, et les déclarations de l'accusé, suivant lesquelles *il aurait entendu râler ses victimes en quittant la maison du crime*, ne peuvent être exactes. L'accusé dit qu'il peut l'affirmer.

M. Bethmann, commissaire de police, a fait les premières constatations. Le témoin déclara que les premiers soupçons se portèrent sur les deux domestiques, Cayol et Thouvenin, qu'on fit rechercher.

Dans la soirée du jeudi, M. Doron, débitant, est venu l'informer des soupçons qu'il avait sur Thouvenin, lequel, dans le courant de la journée, avait fait chez lui des dépenses suspectes. Avec plusieurs agents, le témoin se mit en campagne, et dans la rue de l'arsenal, il apprit que l'accusé avait voulu aller au théâtre et qu'ayant changé d'avis, il était allé au Colisseum. Dans le courant de la soirée, on lui amena Thouvenin, arrêté dans cet établissement. Son attitude était cynique : il protestait de son innocence, même après que je lui eus montré les preuves qui l'accablaient. L'ayant exhorté par de bonnes paroles, à songer à sa conscience, à son jeune âge et à l'énormité de son crime, il finit par avouer. Le témoin lui dit alors « mais malheureux, à quoi avez-vous pensé ? » et l'accusé de lui répondre *« je voulais voler ; je savais que le vieux descendait tous les jours à la cave, je devais d'abord l'écarter »*.

Le président demande au témoin s'il est absolument certain de ces paroles, ce que celui-ci confirme. Le lendemain, l'accusé lui a dit qu'il avait d'abord assommé Donet, qu'il l'avait ensuite frappé à coups de lime, et que la mère étant venue, il l'avait également frappée avec la lime, l'achevant en la piétinant.

Questionné sur l'attitude de l'accusé, le témoin dit que c'est un homme sans cœur ni sentiments, et qu'il parlait de son crime comme de la plus vulgaire des choses. J'étais littéralement écœuré de rencontrer tant de bestialité dans cet individu. Marie Villaume, fille de la victime, est entendue après. Elle relate comment elle fut avertie par ses enfants qui, le jeudi, étaient allés saluer le grand-père, et comment, après être accourue elle-même et prise de peur, elle alla chercher un voisin pour pénétrer à l'intérieur de la maison. L'accusé connaissait toutes les habitudes des victimes, et la grand-mère l'aimait beaucoup. C'est le témoin qui lui a signifié congé après une absence de deux jours. Les vieillards prenaient leurs repas assez régulièrement à 11 h ½ et, le soir, à 6 h ½, entre temps, ils travaillaient dans les champs. Le mercredi soir, le témoin et son mari se trouvaient chez les victimes, chez qui on avait commis une tentative de vol la nuit précédente, et ils avaient pris congé d'eux après leur avoir recommandé de bien s'enfermer. Dans le courant de la journée, le père avait placé un verrou à une porte et un crochet à une autre.

M. Villaume, le gendre de M. Donet, confirme les dépositions de sa femme. Il se trouvait le jeudi au bois lorsqu'on vint lui annoncer le crime. Le témoin a souvent entendu l'accusé parler de rixes et bagarres.

M. Charles Didon, voisin du père Donet, a assisté le jeudi matin aux premières découvertes. Il a visité la maison, constaté que le souper était servi et que l'on n'y avait pas touché ; dans la cuisine, dans les chambres, tout était en désordre, mais les lits n'étaient pas défaites.

M. Germain Génot vient déposer qu'il a découvert le couteau ensanglanté dans les champs.

On entend ensuite les agents Kendel, Hemmersbach, Heiberg et Wirt, qui ont effectué les premières recherches.

L'agent Hemmersbach a procédé à l'arrestation de l'assassin au Colisseum.

Tous ont entendu les propos tenus par l'accusé et répétés par le commissaire Bethmann et tous sont d'accord pour parler de l'attitude révoltante de l'accusé.

À midi et demi, l'audience est suspendue et renvoyée à quatre heures.

Dans la cour, l'accusé, avant de monter dans la voiture cellulaire, est accueilli par les huées de la foule.

AUDIENCE DE L'APRES-MIDI

L'affluence du public l'après-midi est plus considérable encore. La cour du palais est littéralement comble. Je ne me souviens pas avoir jamais vu pareille assistance au palais. Malheureusement, les mêmes scènes de désordre se renouvellent et lorsque les portes s'ouvrent, c'est une cohue épouvantable, une ruée formidable. Les cris éclatent, cris de femmes surtout. La police est littéralement débordée. On fait passer les jurés par la salle de la cour. À chaque porte, les agents livrent bataille, non sans échanger maints horions. Le défenseur pénètre tant bien que mal dans la salle, le front ruisselant de sueur par suite des efforts qu'il a dû faire. Bien longtemps, on cherche un des jurés qui n'a pu se frayer passage. Enfin un calme relatif s'établit et la cour continue l'audition des témoins.

La femme Gebhard, née Zeller, dépose que l'accusé est venu dans son débit le mercredi soir entre huit et neuf heures. Il s'est fait servir à manger et à boire ; il a payé des consommations à la sommelière et à d'autres personnes, s'est fait tatouer une tête de femme sur le bras, puis a quitté son local vers 11 heures. Le témoin a remarqué des taches de sang sur la manche de la chemise de l'accusé et plusieurs écorchures à la main ; elle déclare encore que l'accusé n'était nullement ivre.

Le lendemain jeudi, il revint deux fois, et portait un complet neuf. La première fois, il s'assit seul et passa son temps à lire un journal *Les Faits illustrés*.

La sommelière de cet établissement, Adeline Renner, femme Steinmetz, a servi l'accusé. Elle n'a pas remarqué qu'il était ivre. Il a bu du vin et a payé plusieurs tournées. Le témoin a également remarqué des taches de sang sur les manches de l'accusé.

La femme Jechanowsky tient également un débit que l'accusé a visité le soir du crime. Il était en compagnie de trois autres personnes, qui ont pris chacune quatre tournées de Malaga que l'accusé a soldées.

Le cocher Ditzmann est cet individu qui a tatoué une tête de bohémienne sur le bras de l'accusé. Pour cette opération, il reçut 8 M. Il accompagna l'accusé dans les différents débits ; partout Thouvenin payait. Le témoin n'a pas remarqué qu'il était ivre.

Au Café de la Moselle, la société Thouvenin prit vingt-cinq cafés qui furent servis par la sommelière Anne Riche, femme Gärner. Selon celle-ci, ils quittèrent l'établissement vers deux heures du matin.

Mlle Rachel Libmann, qui vient déposer ensuite, a vendu à l'accusé, le jeudi matin, une paire de chaussures, un complet et une chemise pour un total de 53 M.

L'accusé voulut endosser les vêtements de suite disant qu'il devait aller à la noce à Nancy (l'accusé rit) et la pria d'expédier les vêtements qu'il portait, par colis postal à une adresse qu'il indiqua.

On entend ensuite M. Doron, débitant, rue Neubourg. C'est à la sagacité de ce témoin que l'on doit d'avoir pu mettre si rapidement la main au collet de l'assassin. M. Doron raconte qu'il avait eu l'accusé en pension du 20 au 30 novembre. Il quitta son établissement, ne pouvant payer, laissant en gage sa valise et quelques vieux vêtements. En partant, l'accusé lui dit : « Ne vous inquiétez pas, je reviendrai un de ces jours avec de l'argent et je vous solderai ». Effectivement, à sa grande surprise, Thouvenin revint chez lui le jeudi, lendemain du crime. Je viens vous payer, dit-il, et il aligna plusieurs pièces d'or françaises. Il le fit ensuite servir à manger - mais mieux qu'avant, dit-il - et lia conversation avec plusieurs consommateurs. Entre-temps, une des femmes de ménage qui était allée au marché, où elle avait appris la nouvelle, revint et la raconta. Thouvenin dit aussitôt qu'il connaissait les victimes et avait travaillé chez elles. L'aubergiste, auquel Thouvenin avait paru suspect et qui ne s'expliquait pas, comment il se trouvait en possession de tant d'argent, n'eut plus de doute. Thouvenin lui avait fait part de son intention de prendre le train à 2 heures et, dès lors, le cafetier n'eut plus qu'un souci, lui faire manquer le train et le faire pincer. Il le retint chez lui jusque vers 2 h 1/2, et après avoir pris conseil chez un avocat, il s'en fut à la police, à laquelle il fit part de ses soupçons qui ne devaient pas tarder à amener l'arrestation de l'assassin.

Le témoin suivant est la mère de l'accusé. Elle s'avance péniblement à la barre et répond en sanglotant aux questions du président.

- Vous êtes la malheureuse mère de l'accusé ? demande le président.

- Oui, répond-elle d'une voix faible.

Tous les cœurs se serrent ; seul, l'accusé est impassible, il détourne les yeux de sa mère.

Pour la première fois les paupières se baissent et restent ainsi un certain moment. L'accusé semble lutter contre l'émotion qui le gagne et s'efforce de refouler une larme, puis, sa mère partie... un sourire effleure ses lèvres.

On entend encore M. Tisserant, instituteur, et M. Guépratte, maire d'Ancy, qui déposent sur les aptitudes et la conduite de l'accusé.

Enfin les médecins légistes qui ont observé ses facultés mentales déposent à leur tour. Tous sont d'accord pour déclarer que celles-ci sont normales, que l'accusé est bien constitué et qu'ils le considèrent comme responsable de ses actes.

La déposition des témoins est terminée.

Le président donne lecture des questions qui seront posées aux jurés et la Cour se retire pour délibérer sur ces questions. Après une heure, elle rentre en séance, et le président annonce que lecture des questions sera donnée demain mardi à dix heures.

L'audience est levée et renvoyée à mardi pour les plaidoiries et le verdict.

Septième article : CHRONIQUE JUDICIAIRE

LE CRIME DE LORRY THOUVENIN en COUR D'ASSISES

Jeudi 23 janvier 1908

AUDIENCE DU 21 JANVIER

- Les plaidoiries -

- Le verdict -

- La condamnation à mort -

L'affluence, au début de l'audience de mardi matin, sans être aussi considérable que la veille, était cependant énorme. Mais d'heureuses dispositions avaient été prises afin d'éviter les mêmes scènes de désordre. Les portes avaient été ouvertes plus de trois quarts d'heure à l'avance, de sorte qu'il n'y a pas eu de poussée.

Les premiers venus avaient occupé les premières places, et les retardataires durent se contenter de garnir les abords de la salle. Dans cette assistance nous remarquons quantité de dames en toilette, venues là comme au spectacle.

L'opinion de cette foule est nettement hostile à l'accusé, et celle des jurés semble déjà être faite. C'est en vain que l'on cherche la moindre parole de commisération ; tout le monde accable le criminel sans remords.

On remarque que, durant les deux audiences d'hier, son défenseur ne lui a pas adressé un seul mot, et, cependant, tout à l'heure, il lui conseillera de prendre une attitude repentante, et

dire quelques paroles de regret aux jurés. « Je ne puis sauver votre tête, dit-il, si vous ne me secondez quelque peu. » On verra quelle aura été l'attitude du précoce criminel.

Il est 9 h 45 lorsque celui-ci est amené. Sa tenue n'a pas varié, il fait preuve de la même insouciance ; cependant, son cynisme de la veille a disparu.

On raconte dans la salle que la cour rencontre des difficultés au sujet des questions à poser aux jurés. En effet, l'audience avait été fixée à dix heures et l'horloge indique onze heures et dix minutes lorsque la cour entre en séance.

Le président donne lecture des questions, au nombre de sept, auxquelles les jurés auront à répondre.

Les premières concernent les deux assassinats commis volontairement et avec préméditation ; une autre concerne l'acte de brigandage, et, enfin, la dernière, l'homicide volontaire, mais sans préméditation.

La parole est donnée au ministère public. Son réquisitoire est très court, mais très serré. Un crime atroce, dit-il, a été commis ; il réclame un châtement. Pas plus tard qu'en octobre dernier, nous avons eu à prononcer une sentence capitale contre un jeune homme de 21 ans ; aujourd'hui, c'est un criminel, plus précoce encore, de 18 ans à peine, qui nous occupe. Elle est bien vraie la parole que j'entendais récemment de la bouche d'un juriste, que la criminalité se recrute parmi la jeunesse. Au sujet de l'affaire elle-même, je ne dirai que peu de mots. Comme un tigre, ce personnage a guetté sa proie, et, lorsqu'il voit paraître les malheureux vieillards, il bondit sur eux et, féroce, leur enlève la vie ; envers la femme surtout, il a fait preuve d'une bestialité révoltante. Ensuite, c'est le vulgaire criminel : il fouille les meubles, vole et va dépenser joyeusement le prix de son vol. Tous font de même.

Le ministère public voit dans l'accomplissement de ces crimes une action préméditée de longue date, et demande aux jurés de débarrasser la société d'un être aussi vil, aussi dangereux.

Le défenseur se résume également très brièvement. Il demande l'application du § 214. L'accusé, dit-il, n'a pas eu l'intention de tuer. Il est allé à Lorry avec l'intention de voler et, si autre eût été son intention, il eût accompli son crime le premier soir, au lieu d'attendre trente-six heures. Ce n'est que lorsqu'il s'est vu surpris que, perdant la tête, il a frappé comme un forcené. Il demande aux jurés de tenir compte de la jeunesse de l'accusé. Si le crime avait été commis trois jours plus tôt, il échappait à l'échafaud, au bagne ; seule la prison l'attendait. Il faut encore prendre en considération que M. le Dr Weiss, qui a longuement examiné l'accusé en prison, s'est montré très réservé dans sa déposition, en ce qui concerne le développement de ses facultés mentales, et enfin il faut tenir compte de la surexcitation plus ou moins forte occasionnée par le vin absorbé. « Je ne plaide pas les circonstances atténuantes, dit-il ; le crime

est trop atroce, mais vous ne pouvez pas ne pas peser toutes ces circonstances. »

Après les plaidoiries, le président demande à l'accusé s'il a quelque chose à dire. Il répond d'une voix forte : « *Non* ».

Alors le président explique les questions au point de vue juridique, la distinction qu'il y a à faire entre l'homicide volontaire et l'assassinat, entre le vol et le brigandage.

À midi et demi, les jurés se retirent dans la salle des délibérations et en reviennent quinze minutes après avec un verdict affirmatif pour les deux cas d'assassinat.

L'accusé entend le verdict sans sourciller et lorsque le président lui dit : « Thouvenin, vous avez entendu, les jurés vous ont condamné. Avez-vous quelque chose à dire ? L'accusé, d'une voix forte, prononce ces paroles : *Wenn man, so erbärmliche Eltern hat wie ich....* (Lorsqu'on a des parents aussi méprisables que les miens...), mais il ne peut continuer, une clameur de réprobation s'élève de la salle et couvre sa voix.

Le ministère public requiert contre l'accusé la peine de mort pour chaque cas, la perte de ses droits civiques, et demande que les frais de la procédure soient mis à sa charge.

La cour rapporte un jugement dans ce sens. L'accusé Emile Thouvenin est condamné à la peine de mort pour chaque assassinat, à la perte de ses droits civiques et aux frais de la procédure. La confiscation de l'arme ayant servi au crime est ordonnée.

Au prononcé du jugement, l'accusé demeure impassible.

Le président déclare la session close.

On emmène le condamné et, c'est au milieu des huées d'une foule de plusieurs centaines de personnes que monte dans la voiture cellulaire cet adolescent qui, désormais, appartient au bourreau.

Dans notre Bulletin n° 8, nous publierons la suite des articles parus dans la presse de l'époque, qui relatent l'exécution de la sentence et les commentaires sur la peine de mort.



L'escalier monumental

Visite de l'hôtel du Conseil régional de Lorraine

14 décembre 2005

Nous étions 17 pour cette visite qui nous a permis de découvrir la richesse patrimoniale du bâtiment, témoin de l'histoire de l'abbaye Saint Clément.

Puis, dans la grande salle des délibérations, construite en 1982 pour accueillir nos élus régionaux, c'est

le rôle et le fonctionnement du Conseil Régional de Lorraine qui nous a été présenté.

Nous avons retenu que c'est en 1565 que l'abbé Gérardin décide d'installer une abbaye en ce lieu ; que l'abbé François Villers poursuit la construction et développe une bibliothèque qui compte 20 000 titres en 1665 (aujourd'hui disparus).

Mais la grande construction commence le 6 mars 1670 avec Pierre Le MOYNE, Maître tailleur de pierres, natif de Reims.

En 1715 l'église est inaugurée. En 1735 les Bénédictins occupent l'abbaye dont le

rayonnement culturel, religieux et littéraire s'étale alors sur tout Metz.

Le bâtiment, devenu propriété nationale de la révolution en 1789, accueille « l'administration des lits militaires ». Puis ce sont les Jésuites qui l'acquièrent et y créent un collège où 500 élèves sont inscrits dès octobre 1857. Le futur maréchal FOCH y fait ses études de 1869 à 1871. Nous savons qu'il y organise une souscription pour remplacer la statue de Notre Dame du Gros Chêne, à Lorry lès Metz, détruite pendant les combats de 1870.

Expulsés en 1872, les Jésuites laissent la place à l'École normale d'instituteurs de 1880 à 1910, puis la guerre de 1914-1918 en fait un hôpital.

Les Jésuites reviennent en 1918 et rouvrent le collège qui fonctionne jusqu'en 1970, avec une interruption au printemps 1945 quand le ministère français de Prisonniers, Déportés et Réfugiés y installe un centre de rapatriement.

Au cours de notre visite nous avons vu : le Cloître, le Puit des quatre vertus (Force, Justice, Prudence et Tempérance), l'Escalier monumental, la chapelle de la Congrégation, la Galerie Foch et la Salle des délibérations.

Vendredi 10 février 2006 à 20 h 15
dans la salle du foyer communal de Lorry-lès-Metz

Assemblée générale de Lorry lès Metz « au fil du temps »

après cette assemblée
Projection de photos
de cartes postales anciennes de Metz
par M. BERRAR



VIGNEULLES et LORRY LES-METZ [Moselle] - Ecole Ménagère des Soeurs de St-Joseph de Cluny
et Noviciat des Frères des Missions Africaines de Lyon *Photo Brungard*

Du 11 au 19 mars 2006 à la Maisnie
Rue de la Source à Vigneulles

Exposition

Madame de THURY et Vigneulles
dans l'histoire des XIX^e et XX^e siècles

Lorry lès Metz « au fil du temps »
Association d'histoire
Siège : en mairie, 46 Grand-rue
57 050 Lorry-lès-Metz

Bulletin réalisé et édité par l'association
Directeur de la publication : F. COURTADE
Dépôt légal : janvier 2006

